pp. 6 + 7
Plate wanting

8784

DE L'UTILITÉ
DE LA
FLAGELLATION
DANS LES PLAISIRS DU MARIAGE
ET DANS LA MÉDECINE,

Et des fonctions des Lombes et des Reins.

OUVRAGE CURIEUX,

Trad. du latin de MEIBOMIUS,

Orné de Gravures en taille douce, et enrichi de notes historiques et critiques, auxquelles on a joint le texte latin.

PARIS.

1792.

AVIS

DE L'IMPRIMEUR.

Nous prions les Lecteurs qui pourroient nous blâmer d'avoir imprimé cet ouvrage, d'en lire avec soin l'avertissement & l'introduction. Les raisons qui justifient l'Abbé Boileau, justifient également le Traducteur de Meibomius & l'Imprimeur.

AVERTISSEMENT.

On sait que Jean-Henri Meibomius étoit un savant du dernier siécle, qui s'est rendu célèbre en médecine, par la découverte des nouveaux vaisseaux qui prennent leur chemin vers les paupières, et qu'on a appelés de son nom, *conduits de Meibomius*. Il fut long-temps Professeur de médecine à Helmstadt sa patrie, et ensuite premier médecin de Lubeck, ville d'Allemagne dans le Duché de Holstein.

Le petit Traité que nous publions est très-curieux, et n'est guères connu que de quelques Médecins, et d'un petit nombre de gens de lettres. Il

n'en existe que deux éditions devenues fort rares et fort chères, faites toutes deux en pays étranger et fourmillant de fautes d'impression. La première à Londres 1665, in 32, et la seconde à Francfort 1670, in-8°. L'une et l'autre étant fautives, nous nous sommes déterminés d'en donner une troisième purgée de ces fautes; et pour faire connoître cet Ouvrage intéressant et utile aux littérateurs, aux gens du monde, et à ceux qui ne sont pas familiers avec le grec et le latin, nous avons entrepris de le traduire, et nous avons accompagné notre version de notes historiques étroitement liées au sujet, d'observations nouvelles puisées dans des

Auteurs modernes, tels que MM. *l'Abbé Chappe*, *de Lignac*, *Arnaud de Villeneuve*, & *Lémery*, etc., et multipliées au point qu'elles forment, pour ainsi dire, un second ouvrage aussi étendu que celui de Meibomius.

Nous avons adouci le mieux qu'il a été possible, des expressions trop libres dans les citations, de manière pourtant à ne pas nuire à la clarté du sujet, dans un ouvrage dont le but est de développer le méchanisme des parties auxquelles l'Être Suprême a confié l'emploi de la propagation de l'espece, et d'indiquer les remèdes nécessaires à les rendre capables de s'en acquitter, quand un vice dans

les organes ou des excès de volupté ont altéré en elles cette précieuse faculté.

Nous renvoyons ceux qui nous accuseroient d'avoir voulu faire l'apologie de la flagellation, à ce qu'ont dit, dans les mêmes vues, *M. de Bienville*, dans l'avant-propos de son excellent *traité de la Nymphomanie*, pages 4 et 5 ; *M. de Lignac*, dans l'introduction de son traité de l'amour conjugal, page 19, et M. *Tissot* dans celle de *l'Onanisme*, pages 7, 8 et suivantes.

Au reste nous espérons que le plus grand nombre des Lecteurs nous sçaura gré de n'avoir rien négligé pour leur offrir un Ouvrage complet.

Sex invenit et sculpsit.

Il y a des écueils inséparables de la matière, et que le Traducteur le plus chaste ne peut éviter, s'il veut rendre les pensées de son original ; c'est ce que nous avons éprouvé toutes les fois qu'il a été question de rendre en français les vers libres de Pétronne, Catulle, Tibulle, Ovide, Martial et Apulée. Il falloit donc abandonner le travail ; non, sans doute : à côté des vers libres, je trouvois des autorités puisées dans les auteurs Ecclésiastiques, les livres sacrés et les Pères de l'Eglise. L'exemple des Saint-Augustin, des Saint-Jérôme, des Isidore, des Lactance, des Origène et des Tertullien m'encourageoit dans mon entreprise,

puisqu'écrivant en langues vivantes, ils n'ont pas cru devoir se taire sur les crimes obscènes, parcequ'on ne peut les désigner sans mots. Au reste, si nous sommes répréhensibles, notre faute est celle de Meibomius, et nous nous justifions entièrement par l'aveu sincère de la faute même, et si c'en est une, nous n'avons eu d'autre motif en traduisant cet Ouvrage, que de nous occuper, de nous amuser, et de procurer aux Littérateurs et aux gens du monde la connoissance d'un Ouvrage que sa rareté leur avoit fait perdre, et leur en faciliter l'acquisition à moindres frais.

J'ai rassemblé dans l'introduction qui suit, tout ce qui peut servir à

l'histoire de la flagellation, en offrant au Lecteur un extrait lumineux et discuté de l'ouvrage de l'Abbé Boileau sur cette matière ; et cette compilation nécessaire à mon Ouvrage ne laissera plus rien à désirer. Nous osons avancer que cet extrait, ceux de Brantôme, et l'étendue des notes dont nous avons semé l'ouvrage, dans la vue d'égayer l'aridité du style de Meibomius, ne manqueront pas de rendre ce petit traité aussi intéressant que curieux.

Quant à la manière dont nous avons traduit le latin, dans lequel il falloit remédier à des fautes d'impression ou de latinité, et à des demi-mots qui, si je puis le dire, n'étoient

que les premiers linéamens des pensées de l'Auteur qu'il falloit développer, nous supplions le lecteur de vouloir bien se souvenir de ce précepte d'Horace dont nous avons tâché de faire notre profit, sur-tout quand il a fallu rendre des morceaux d'anatomie, qui ne sont plus les mêmes que du temps de Meibomius, et suivre la marche nouvelle prescrite par nos nouvelles découvertes en médécine, et à laquelle je me suis le plus possible conformé.

Nec verbum verbo curabis reddere fidus
Interpres, nec desilies imitator in arctum.
(HOR. Art. Poët.)

INTRODUCTION.

L'abbé Boileau, Docteur de Sorbonne, Doyen et Grand Vicaire de Sens, sous *de Gondrin*, et ensuite Chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, donna en 1700 un Ouvrage intitulé : « Historia Flagellantium » de *recto* et perverso Flagrorum usu » apud Christianos, ex antiquis scriptturæ, Patrum, Pontificum, Conciliorum et Scriptorum profanorum monumentis cum cura et fide » expressa, » imprimé chez *Janisson*, en gros caractères, et composé de près de 400 pages *in*-12. (1) *Du Cerceau* et *Thiers* le critiquèrent. On en pu-

(1) L'Auteur fut obligé d'ajouter ce mot *recto* au titre, & de retrancher des choses qui choqueroient même dans un traité de chirurgie.

blia une traduction plus indécente que l'original; elle fut réformée par l'Abbé *Granet*, qui la fit réimprimer en 1732.

Un auteur anonyme déchargea sa bile sur ce livre, dans un petit ouvrage *in*-12, de 43 pages, et qui a pour titre: Lettre à M. L. C. P. D. B. sur le livre intitulé: *Historia Flagellantium.* Cette lettre est une véritable satyre, et qui attaque M. l'Abbé Boileau, d'une manière hardie et peu honnête L'éclipse, dit le Critique, que souffrit l'histoire des Flagellans dès qu'elle commença à voir le jour, vint d'une suppression tacite ou de l'avidité des Libraires de Hollande et d'Angleterre, et de l'empressement à enlever toute l'édition d'un ouvrage qui devoit être d'un grand débit chez eux. On m'a assuré depuis peu, dit-il, qu'on en

faisoit

faisoit une nouvelle édition en faveur des Mousquetaires et autres jeunes Gens d'agréable humeur, qui le trouvent fort à leur gré. Il est en effet très-divertissant, et peut tenir son rang dans leur Bibliothèque, entre Rabelais, Bocace et les Contes de la Fontaine. Il ajoute que cet Ouvrage a mérité à M. Boileau le surnom de *Flagellant*, pour le distinguer des autres Abbés Boileau, fort connus dans le monde par leur réputation et leur mérite. Dans tout le cours de la satyre, le Critique appelle M. Boileau de ce nom de Flagellant ou de petit Flagellant. Le portrait qu'il en fait est trop injurieux pour être rapporté ici. Je dirai seulement que ce Critique n'épargne ni le livre ni la personne. Sa satyre est pleine d'invectives, de railleries, d'ironies et de réflexions mordantes, et son

ouvrage peut être mis, avec justice, au rang des libelles diffamatoires. Car, après tout, dit l'auteur des nouvelles de la république des lettres, (Décembre 1700, page 695,) quand il y auroit quelque chose à reprendre ou dans le choix de la matière du livre de M. Boileau, ou dans la manière dont il l'a traitée, cela n'empêche pas que l'Auteur ne soit un honnête homme et de bonnes mœurs (1).

Les Jésuites attaquèrent aussi cet ouvrage, et ont extrait de ce Livre ou de ceux qu'il a approuvés, diverses propositions qu'ils croyoient censu-

(1) Le Traducteur du Traité de Meibomius n'a pas d'autre réponse à faire à tous ceux qui voudroient lui faire éprouver les désagrémens auxquels M. l'Abbé Boileau a été en proie

rables. Il y en a une qui le paroit effectivement, et la voici en français: *les écrivains sacrés ont fait mention onze fois des flagellations, cinq fois principalement en parlant de J. C. notre Sauveur qui fut flagellé malgré lui & contre sa volonté.* Cette expression paroît trop forte, mais on voit bien pourtant ce que l'Auteur veut dire, c'est que si J. C. a été flagellé par ses ennemis, il ne s'est jamais donné volontairement la discipline, comme font les Moines. Voici une autre proposition que je ne rapporterai qu'en latin : *Nec esse est cum musculi lumbares virgis aut flagellis diverberantur, spiritus vitales revelli, adeò que salaces motus ob viciniam partium genitalium et testium excitari, qui venereis imaginibus ac illecebris cerebrum mentem que fascinant ac virtutem castitatis ad extremas angustias rediguni.*

Si cette proposition n'est pas fausse, il est du moins sûr qu'elle auroit beaucoup mieux sa place dans un ouvrage de quelque Médecin, que dans celui d'un Prêtre Docteur en Théologie ; mais il sied mal aux Jésuites de relever de semblables propositions, puisque plusieurs de leurs Auteurs ont avancé des choses beaucoup plus capables de blesser les imaginations foibles et délicates.

Le dessein général de l'Auteur étoit de faire voir que l'usage des disciplines volontaires est une superstition qui s'est introduite chez les moines, et qui tire son origine du Paganisme, et qu'elle est pernicieuse à la santé du corps et de l'âme. Il loue l'exercice de la mortification de la chair comme un acte saint et méritoire, lorsqu'il est autorisé par la loi divine ou établi par l'église.

Or, celui dont il s'agit n'est point autorisé par la loi divine Il n'en est point fait mention dans l'ancien testament. La loi de Moïse, au contraire, (Deut. 25, 2, 3.) défendoit de donner aux criminels plus de quarante coups de fouet, d'où il suit qu'elle ne permet pas aux Moines ni à aucun autre particulier de s'appliquer plus de quarante coups de fouet, ni de se déchirer la peau d'une manière si cruelle, pendant que l'on chante lentement *miserere*, *de profundis* et l'antienne *salve Regina*. La loi naturelle nous défend de faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait; et la loi de Moïse nous défend de nous faire à nous même ce qu'elle ne veut pas que nous fassions à un autre. Dans l'Evangile, J. C. ni les Apôtres n'ont pas fait mention de la flagellation, car

par le passage de Saint Paul, je *mortifie ma chair* (Corinth. 9, 27.) l'Auteur fait voir qu'il ne favorise point la discipline que se donnent les moines. Il remarque que la flagellation involontaire est fort ancienne, puisqu'elle étoit en usage parmi les Payens, avant la fondation de Rome. Elle étoit même établie par la loi divine, (proverb. 13, 24 et 23, 13) pour punir les enfans et ceux qui faisoient quelque faute qui méritât cette punition. Mais outre ces flagellations involontaires, il y en avoit de volontaires et de libres. Tertullien rapporte que c'étoit une coutume parmi les Lacédémoniens de célébrer de certaines fêtes en l'honneur de Diane, et que ce jour-là, pour honorer la Déesse, les Jeunes-gens se fouettoient eux-mêmes devant son autel, et quelquefois jusqu'au sang.

Environ l'an 476 de J. C., les Juifs Rabins mirent au nombre de leurs cérémonies une espece de flagellation volontaire, mais elle étoit mutuelle, et ils se flagelloient les uns les autres alternativement. Dans les premiers temps de l'Eglise, où la pénitence étoit dans sa plus grande ferveur, l'usage de la discipline étoit une chose inouie. Du temps de Saint-Augustin, on avoit coutume de flageller les Hérétiques et les criminels, mais les Chrétiens ne se flagelloient point eux-mêmes. Ceux qui ont écrit la vie austère des anciens Anachorettes ne parlent point de disciplines ni de flagellations volontaires. M. Boileau répond à un passage de Saint Jérôme, à un autre de Saint Jean Climaque, et à un troisième de Saint Cyrille d'Alexandrie, que les Moines croyent leur être favorables.

L'usage de se flageller soi-même ne fut introduit qu'environ l'an 1047 ou 1056, du temps de *Pierre Damien*, et il ne fut toléré des personnes sages qu'avec beaucoup de répugnance. L'Auteur rapporte divers exemples, tous propres à faire avoir en horreur et à tourner en ridicule la flagellation.

Voici une anecdote très-plaisante à ce sujet, tirée de *Michael Scotus*.

Un Dévot accompagnoit sa femme à confesse : voyant que le Confesseur la menoit derrière l'autel pour la flageller, il s'écria : Monsieur, elle est très-délicate, je reçois la discipline pour elle : cela dit, il se mit à genoux, et le confesseur fit son office ; pendant la cérémonie, la femme crioit de toute sa force : frappez fortement, car je suis grande pécheresse. Il y avoit peut-être un

motif de jalousie dans le dévouement du mari, et une petite vengeance de de cette jalousie dans la femme.

Cette coutume devint fort ordinaire dans la suite, et on la pratiqua jusques dans les rues. Un Cordelier un jour donna le fouet en plein midi, sur les fesses, à un Docteur en Théologie qui avoit prêché contre la conception immaculée de la Sainte Vierge, et les femmes crioient: mon père, donnez lui en quatre coups pour chacune de nous.

Vers l'an 1260, vint la superstition inouie de se fouetter soi-même, et la secte des Flagellans commença en Italie. Ils alloient tout nuds en procession deux à deux, se flagellant dans les rues et dans les places publiques. Cette secte n'avoit point d'ailleurs de sentimens opposés à

ceux de l'Eglise Romaine. Cependant Alexandre IV ne voulut pas l'autoriser, et plusieurs Princes chassèrent ces Fagellans de leurs Etats.

Ces observations suffisent pour mettre le lecteur en état de juger de l'histoire des Flagellans par l'Abbé Boileau, s'il ne la connoit pas; et je renvoie ceux qui la connoîtroient au livre lui-même, où ils trouveront des choses curieuses et des détails plus étendus.

Je ne puis me refuser au désir d'augmenter la foule des exemples qu'on pourroit citer de la flagellation volontaire, par celui de Saint Dominique, surnommé l'*Encuirassé*. Cet Hermite ne se flagelloit pas seulement pour lui, mais pour expier les iniquités des autres. On croyoit alors que cent ans de pénitence pouvoient se racheter par vingt

pseautiers, accompagnés de coups de fouet. Trois mille coups valoient un an de pénitence, et les vingt pseautiers faisoient trois cent mille coups, à raison de mille coups par dixaine de pseaumes. Dominique accomplissoit cette pénitence de cent ans, en six jours. Il acquittoit ainsi les péchés du Peuple; mais cette flagellation continuelle rendit sa peau aussi noire que celle d'un Négre. L'usage de ces sortes de pénitence occasionna l'abolissement des pénitences canoniques. Le principal avantage de celles-ci étoit de détruire les plus mauvaises habitudes, en faisant pratiquer long-tems les vertus contraires, et non pas en faisant flageller un Hermite qui n'étoit pas coupable. En effet, a dit un certain Auteur. le péché n'est pas comme une dette pécuniaire que tout autre peut payer

à la décharge du débiteur, en quelque monnoie que ce soit ; c'est une maladie dangereuse qu'il faut guérir dans la personne même du malade.

Je serois tenté de croire que ces Flagellans, animés d'abord d'un saint zèle et du désir de se mortifier, ont employé la fustigation dans la vue de matter leur chair et de faire pénitence ; mais dupes peut-être de ce même zèle, et la nature ne perdant jamais ses droits, ils ont continué, avec une espèce de fureur, cette douce torture qui les dédommageoit du plaisir que leur solitude leur défendoit ; car enfin, c'étoit toujours un plaisir goûté physiquement, même à l'insçu du moral.

Brantôme, dans la graveleuse et cynique simplicité de son style(1), dit

1 Page 370, tom. 1. des vies des Dames galantes de son tems, édit. de Leyde, 1666, *in*-12.

qu'il

qu'il a ouï parler d'une grande Dame de par le monde, qui ne se contentant de lasciveté naturelle, car elle étoit grande putain et étant mariée et veuve, aussi étoit-elle très-belle ; pour la provoquer et exciter davantage, elle faisoit dépouiller ses dames et filles, je dis les plus belles, et se délectoit fort à les voir, et puis elle les battoit du plat de la main sur les fesses avec de grandes claquades et *blamuses* assez rudes ; et les filles qui avoient délinqué en quelque chose, avec de bonnes verges, et alors son contentement étoit de les voir remuer et faire des *tordions* de leurs corps et fesses, lesquels selon les coups qu'elles recevoient, en montroient de bien étranges et plaisans. Autrefois, sans les dépouiller, les faisoit trousser en robe, car pour lors elles ne portoient point de caleçons, et les claquetoit

et fouettoit sur les fesses, selon le sujet qu'elles lui donnoient, ou pour les faire rire ou pleurer, etc. etc. etc.

Plus loin, il raconte qu'un Grand prenoit ainsi plaisir à voir sa femme nue ou habillée, et à la fouetter de claquades, et à la voir manier de son corps.

Qu'une fort honnête Dame, étant fille, étoit fouettée par sa mère quatre fois tous les deux jours, non pour avoir *forfait*, mais parceque sa mère prenoit plaisir à la voir remuer ainsi les fesses et le corps, pour autant en prendre d'appetit ailleurs, et tant plus elle alla sur l'âge de quatorze ans, ellepersista et s'y acharna de telle façon, qu'à mesure qu'elle l'acostoit, elle la contemploit encore plus. Il dit plus bas, qu'un très-grand Seigneur et Prince, il y a plus de quatre-vingt ans, avant d'aller habiter avec sa femme, se faisoit

fouetter, ne pouvant s'émouvoir ni relever sa nature baissante, sans ce sot reméde. Je désirerois volontiers qu'un Médecin excellent m'en dît la raison.

Voilà de terribles humeurs de personnes, dit naïvement Brantôme: en parlant de l'homme cité par Pie de la Mirandole, et dont nous avons rapporté l'exemple dans cet ouvrage.

NOTE.

On a vu dans cette introduction que de tous temps les Prêtres faisant servir la religion à leurs plaisirs, ont sçu couvrir de ce masque redoutable les excès honteux où les portoit un tempérament fougueux qu'allumoient encore la macération qui tendoit à les rendre plus lubriques, l'oisiveté, la tranquillité des cloîtres, et la confiance aveugle qu'ils avoient inspirée à leurs sots pénitens.

Le Traducteur, n'ayant entrepris que le seul ouvrage de Meibomius et non l'effrayant tableau des crimes du Clergé, et l'histoire générale de la Flagellation, prie les Lecteurs qui désireroient de plus grands éclaircissemens sur cette matière, de consulter:

1°. Essai Philosphique sur le Monachisme, par Linguet, 1776, 1 vol. *in*-8°.

2°. Nécessité de supprimer et d'éteindre les ordres religieux en France, prouvée par l'hist. philos. du Monachisme, ou exposition abrégée de ce que l'on trouve de plus singulier et de plus curieux dans l'institution, la règle, l'établissement et la vie des Moines de tous les cultes et de tous les pays. *Londres* 1789, 2 vol. *in* 8°.

3°. Les Prêtres démasqués, ou les iniquités du Clergé chrétien. Ouvr. trad. de l'anglais. 1767, *in*-8°. 1 vol.

DE L'UTILITÉ
DE LA
FLAGELLATION
DANS LES PLAISIRS
DU MARIAGE,
ET DANS LA MÉDECINE.

VOICI enfin, mon cher Cassius, le petit Traité que je vous ai promis dans une Orgie bachique. Vous vous convaincrez, en le lisant, que l'usage de la flagellation n'est pas aussi extraordinaire qu'il le paroit au premier coup-d'œil. Je me souviens très-bien de l'engagement que j'ai

pris de vous communiquer mes réflexions sur cet objet. Ce fut lorsque nous nous trouvâmes dernièrement à table chez notre ami commun, Martinus Gerdesius, Conseiller du Prince, et votre collègue, mais je ne me rappelle pas précisément à quelle occasion je vous dis que les coups et la flagellation servoient quelquefois à la guérison de plusieurs maladies, ce qui vous parut un paradoxe. Quoi qu'il en soit, je vais vous démontrer que l'expérience a confirmé la bonté de ce remède, en m'appuyant sur l'autorité des Médecins qui l'ont enseigné et pratiqué.

Titus, disciple d'Asclépiade (A) qui vivoit sous le règne d'Auguste, comme je l'ai dit dans mon ouvrage intitulé: *Vies des Médecins*, prétend, livre 2, de l'*âme*, que les *Maniaques*

doivent être fouettés pour leur rendre le bon sens.

Cœlius Aurelianus, livre 1, *des passions lentes*, chap. 5, dit que les personnes attaquées de la *mélancolie érotique*, ou qui sont dans le délire, doivent être aussi fouettées, quand les autres moyens n'ont rien fait, et que dans plusieurs individus, cette opération a guéri l'aliénation d'esprit.

Rhazès, livre 1, *de la continence*, chapitre IV, d'après un célèbre Médecin Juif dont il invoque le témoignage, ordonne de lier la personne attaquée de la manie érotique et de la frapper à grands coups de poing ou de verges, si les autres remèdes ont été infructueux, et d'administrer ce topique à plusieurs reprises, si le bien ne s'opère pas dès la première fois; une seule hiron-

delle, pour me servir de ses termes, ne faisant pas le printems.

Antoine Gaignier pense (1) comme Rhazès, et Valescus de Tarente s'exprime ainsi : (2) « si le malade » est jeune, il faut le frapper sur les » fesses à grands coups de verges, » et si l'érection ne se fait pas, l'en» fermer dans un cul de basse fosse, » l'y tenir au pain et à l'eau jusqu'à » ce qu'il demande pardon de son » invergence, et lui faire observer » un régime rigoureux. »

Si nous en croyons Sénéque, livre 6, *des Bienfaits*, chapitre 8, la flagellation dissipe la fièvre quarte, parceque le mouvement réchauffe et divise l'humeur âcre, épaisse et noire, qui étoit stagnante dans les viscères,

(1) *Pact. Tract.* XV. cap. IIX.
(2) *Philonium.* lib. I, c. XI.

comme le dit fort bien Juste Lipse dans ses Commentaires.

Jérôme Mercurialis, (B) (1) nous apprend que plusieurs Médecins ont ordonné la flagellation à des personnes maigres pour les engraisser, et leur donner de l'embonpoint.

Galien (2) citant à ce sujet les stratagêmes des Marchands d'esclaves qui se servoient de ce moyen pour les faire paroître plus brillans de fraicheur et d'embonpoint, ne laisse aucun doute sur l'efficacité de ce remède. (3) Il est certain qu'il fait

(1) Lib. IV *de arte gymnasticâ*. cap. IX.
(2) *Meth. med.* lib. XIV, c. XVI.
(3) Combien de nourrices, sans avoir consulté Jérôme Mercurialis, ni Galien, ont recours à ce stratagême qu'elles connoissent par tradition, & claquant les enfans sur les fesses, avant de les rendre à leurs mères, trompent par cet embonpoint factice & momentané, la confiance des tendres parens qui leur ont confié ces intéressantes créatures!

gonfler la chair et attire à elle les al mens. Personne n'ignore que la flagellation avec des orties vertes a le plus grand succès pour raffermir les membres et rappeler la chaleur et le sang dans les parties qui en sont privées.

Cælius Aurelianus (1) et Thémison, liv. 1 *des Passions aiguës*, veulent que ce soit avec de la férule.

Elidæus de Padoue (2) n'hésite pas d'ordonner la flagellation avec des orties vertes sur les membres tendres et délicats des petits enfans, pour hâter l'éruption de la petite verole.

Thomas Campanella (C) que nous avons autrefois connu à Naples, semble mettre en avant une opinion nouvelle et inadmissible, en attri-

(1) Lib II, *Chr.* c. I. (2) *Consil. Med.* 282.

buant à la flagellation la vertu de guérir les obstructions du bas ventre. Il raconte (1) que le Prince de Venuse (2) un des meilleurs Musiciens de son siécle, ne pouvoit aller à la garde-robe sans avoir été préalablement fustigé par un valet gagé pour remplir cette fonction ; ajoutant qu'il seroit dangereux de retenir sa respiration pendant qu'on se feroit administrer ce remede ; et j'en conviens.

Il est des personnes qui ne peuvent goûter les plaisirs de l'amour, si elles ne sont aiguillonnées par la fustigation. Cette cérémonie étrange les embrase des feux de la lubricité,

(1) Lib. III. *Medicinalium.* c. V. art XII.

(2) *Venuse*, aujourd'hui *Venosa* ville de l'Italie Méridionale, dans la Basilicate près Naples, au pied de l'Apennin. Elle fut la patrie d'Horace.

jusques à les faire écumer, et fait dresser vers le ciel cette partie qui constitue la virilité, de manière que son oscillation suit le nombre et le son des coups appliqués, pour ainsi dire, en cadence; et voilà précisément ce que vous rejettiez comme une plaisanterie et une chose incroyable, quand j'en parlai la première fois. Je vais pourtant mettre en usage, mon cher Cassius, tout ce que je crois capable de vous en convaincre, en m'étayant du témoignage des Auteurs les plus dignes de foi, pour vous prouver que ceci n'est point une innovation, et que le caprice n'a aucune part à cet usage; et j'y joindrai les raisons et les exemples, d'après lesquels divers Médecins et moi avons trouvé la chose vraisemblable. Je ne m'étendrai cependant pas beaucoup dans ce moment-ci

sur

sur la nécessité d'employer les orties vertes pour en frapper les parties génitales.

Menghus Faventinus (1) assure qu'elles ont une propriété merveilleuse pour allonger, tendre, grossir et ériger le membre viril, qui, par une parcimonie de la nature, feroit craindre la stérilité.

Pétronne vous apprendra, si vous le consultez, combien elles sont utiles pour guérir l'impuissance, et rendre aux amans leurs forces éteintes par de trop fréquentes jouissances, en faisant parler Encolpe de cette manière :

» Cette partie de mon corps par laquelle » j'étois autrefois un Achille, étoit alors

(1) Pract. part. II cap. *de passion. membr. genital.*

» entièrement morte & plus froide que la
» neige, et sembloit s'être retirée au fond
» de mes entrailles, sillonnée de mille
» rides. Ma verge ressembloit à du cuir
» détrempé dans de l'eau, &c.

Je ne fais ici que transcrire l'auteur qui continue ainsi :

« Enothée, prêtresse de Priape,
» lui ayant promis de la lui rendre
» aussi dure que de la corne, mêle du
» cresson alenois avec de l'avrône.
» en forme un onguent qu'elle
» applique sur ses Testicules et
» armant ses mains d'une poignée
» d'orties vertes, l'en frappe légère-
» ment au dessous du nombril, sur
» sur les reins et sur les fesses. »

Mais pour revenir à la grande et véritable flagellation, écoutons ce que raconte à ce sujet *Jean Pic*,

comte de la Mirandole, (D) qui vivoit, il y a 150 ans. Il fait ainsi, livre 3, chap. 27, de son ouvrage *contre les astrologues*, l'histoire d'un de ses amis.

« Je connois, dit-il, et il existe encore, un homme dont le tempérament amoureux, et les excès n'ont peut-être jamais eu d'exemple. Il ne peut caresser une femme, malgré la violence de ses desirs, s'il n'est auparavant fustigé. Envain sa raison lui fait regarder comme un crime ce raffinement de volupté, sa fureur pour ce cruel plaisir est telle qu'il encourage lui-même, et accuse de mollesse et de lâcheté celui qui le fouette, lorsque la fatigue ou la pitié lui font ralentir ses efforts. Le patient n'est au comble de ses plaisirs, qu'en voyant ruisseler le sang dont une grêle affreuse de

coups, a couvert les membres innocens du libertin le plus effréné. Ce malheureux reclame ordinairement pour ce service, avec les plus instantes supplications, la main de la femme avilie dont il veut jouir, lui donne lui-même les verges qu'il a fait tremper dès la veille, dans le vinaigre, et lui demande à genoux la faveur insigne d'être ainsi déchiré. Plus elle frappe avec violence, plus elle acquiert de droits à son amour et à sa reconnoissance, en lui rendant des feux qu'il n'avoit plus, jusqu'à ce que le dernier période de la souffrance et l'épuisement total de ses forces, lui fassent goûter la plénitude de la volupté en égale proportion. Trouvez un seul homme pour qui le comble de la douleur, et cette espèce de torture doivent être celui du plaisir, et si d'ailleurs

il n'est pas entierement corrompu, lorsque, de sang froid, il connoîtra sa maladie, il rougira de ses excès et les détestera ». Jusqu'ici c'est Pic de la Mirandole qui a parlé, mais la même chose est rapportée par *Thomas Campanella* déjà cité et *Jean Névisan* (E) livre 1 de *ses Sylves Nuptiales*. Art. 130. Si je ne me trompe, l'homme dont parle *Cœlius Rhodiginus* (F) livre 2, chap. 15 de *ses anciennes leçons* avoit ce goût là de commun avec l'ami de Pic de la Mirandole ; et d'après Cœlius, *André Tiraqueau* (G) Art. V. de son *Traité des Loix du Mariage*. Mais écoutons Cœlius.

Des personnes dignes de foi, dit-il, assureront avoir connu, il y a quelques années, un homme qui par un contraste bien étonnant et qu'on aura peine à croire, joignoit au

physique le plus froid et le plus inhabile aux plaisirs de Vénus, l'imagination la plus erotique et le génie le plus ardent. Il n'avoit d'aptitude, de chaleur et de force pour la lutte amoureuse, qu'à proportion des coups de verges qu'il avoit reçus et vous n'eussiez pu savoir lequel lui causoit le plus de volupté ou de la volupté elle même, ou de la douleur qui en étoit la source et l'agent; à moins que la juste proportion de la seconde ne le conduisît à la perfection des délices de la première. Il s'abaissoit jusqu'aux prières pour être frappé de verges qu'il avoit fait durcir, depuis la veille, dans du vinaigre. La rage qu'allumoient en lui les désirs, le portoit à accabler de reproches et d'injures celui qu'il avoit chargé de cet office, dès qu'il frappoit trop mollement et lui faisoit regarder

comme imparfaite, infructueuse et nulle, toute séance qui n'etoit pas terminée par une effusion de sang. Cet homme est, je crois, le seul qui également avide de plaisir et de souffrances, ne savouroit l'un qu'au moyen de l'autre et pour qui les plaies, les déchiremens et l'effusion de sang fussent et le prélude et le complément des titillations et de la jouissance (1) *Othon Brunsfeld* (II) Medecin célèbre, dans son *Onomastic.*

---

(1) Tamerlan, ce fameux Empereur d'Asie, qui se faisoit appeller *le Fils de Dieu*, fut père de cent enfans et vainqueur de cent peuples, se faisoit fustiger par esprit de débauche.

Lucien, tome 3 de la traduction de Perrot d'Ablancourt, parle d'un certain Pérégrinus qui avoit le même goût. Ce philosophe se fouettoit en public au milieu de tout un peuple et se débarrassoit d'une surabondance de liqueur séminale aussi

Medic. rapporte l'anecdote suivante.

De son tems vivoit à Munich, résidence des Ducs de Bavière, un homme qui ne pouvoit s'acquiter envers sa femme du devoir conjugal, s'il n'étoit pas auparavant fustigé à toute outrance. Un fait qui s'est passé sous nos yeux tout récemment et à Lubeck même, vient à l'appui de ce que j'ai déjà raconté.

---

effrontément que Diogène: Ce qui leur fit donner à tous deux le nom de *Cynique* Ce même Pérégrinus, surnommé *Protée*, se fit chrétien, ensuite apostat et finit par se brûler publiquement aux jeux Olympiques.

» Lorsque sur un bucher Peregrin las du jour,
» D'un trépas éclatant cherche la renommée,
» Un *Cynique* orgueilleux s'évapore en fumée.

(Racine. Poëme de la Religion. chant 4. pag. 133. vers 306.)

Un citoyen de cette ville, marchand de beurre et de fromage, demeurant sur la place des moulins, fut, entr'autres crimes dont on le chargeoit, accusé d'adultère, dénoncé aux Magistrats et le procès fait, condamné au bannissement. Une fille de joie avec laquelle cet homme avoit depuis long-tems un commerce de libertinage, traduite devant les Sénateurs chargés de la justice criminelle et qu'on nomme *die Gerichts herren*, avoua qu'il n'avoit jamais été habile à consommer l'acte de la génération, sans être auparavant fustigé, et qu'après une première course, il lui étoit impossible d'aller plus loin, si elle ne réitéroit l'opération douloureuse et salutaire, en en doublant la dose. (1) Le

(1) Sénèque parle aussi d'une courti-

coupable nia d'abord le fait, mais pressé par des interrogatoires fréquens et sévères, il fut contraint de tout avouer. J'ai pour garans de la vérité de cette anecdote les juges eux-mêmes, Thomas *Storming* et Adrien *Moller*, mes amis et qui, comme vous le savez, vivent encore. Ainsi, vous ne voudrez ni ne pourrez, je crois, vous refuser à l'évidence des preuves dont je m'environne pour vous persuader. Tâchons donc de rendre raison, s'il est possible, d'une chose qui paroît au premier coup-d'œil si extraordinaire. Si vous consultez les Astrologues, ils allégueront l'influence des Astres et diront qu'une puissance occulte et particulière du

---

sanne qui n'employoit d'autre moyen que la fustigation pour réveiller l'amour de son galant, lorsqu'il se refroidissoit.

Ciel est l'unique cause de cette manie aussi extraordinaire que dépravée de certains êtres. Ils vous diront sans doute, avec Pic de la Mirandole, que la planète de Vénus présidant à la conception de l'homme a été croisée et pour ainsi dire frappée par les rayons opposés d'un autre Astre, dont elle a contracté la malignité.

Francisc. Junctinus (J) (1) fait sur cela un très-long commentaire mais le Ciel et les Astres étant des causes universelles et ne pouvant produire dans tel ou tel autre individu des effets si particuliers, Pic de la Mirandole les rejette avec raison et cherche une cause plus immédiate. Il attribue donc le goût dépravé de son ami à une longue habitude et continue ainsi son histoire : « Lui

(1) Chap. 6 de *Judiciis Nativ.*

demandant l'origine d'une passion aussi inouie, il me répondit qu'il la devoit à un enfant : ce début piquant de plus en plus ma curiosité, sur les instances réitérées que je lui fis, pour qu'il m'en développât davantage les causes principales et accessoires, il ajouta qu'il avoit passé ses premières années de collège avec des enfans très-débauchés, parmi lesquels le plaisir de se fouetter étoit très-commun et qui attachoient un certain prix à se rendre réciproquement ce service qui prostituoit leur pudeur. »

Cœlius est du même avis que Pic de la Mirandole, dont il n'a fait que copier l'anecdote, en adoptant son opinion sur les causes de cet étrange déréglement. « Ce qui n'est pas moins » surprenant, ajoute ce dernier, c'est » que cet homme connoissoit toute la

» la turpitude de cette habitude » infâme et bizarre, la detestoit sincè- » rement et la réprouvoit avec toute » la sévérité d'un juge inflexible; » mais la force de l'habitude l'em- » portant sur sa raison, il se livroit » à son invincible penchant, dans » l'instant même qu'il le condamnoit. » Cette habitude s'étoit invétérée et » avoit jetté des racines d'autant » plus profondes, qu'elle avoit été » contractée dès l'âge le plus tendre, » et s'étoit considérablement accrue » par les charmes du plaisir qu'il » avoit trouvé à se fouetter, dans » le commerce criminel de ses cama- » rades. Exemple frappant de l'im- » portance de l'éducation, qui mon- » tre combien elle est précieuse et » combien elle décide de nos mœurs » et de notre condition, pour le » reste de la vie ». J'avoue, lui dis-je,

que l'habitude est si puissante qu'elle devient, pour ainsi dire une seconde nature. Aristote (1) l'a dit et Ennius après lui l'a répété dans ces termes.

« Un long usage devient coutume ; cette » coutume s'accroît par les réflexions, » devient habitude, et cette habitude, par » succession de tems, devient enfin pour » les hommes une seconde nature.

Galien dans son traité de l'habitude, chap. 2. et 3. a démontré avec beaucoup d'élégance, avec quelle force et quelle tyrannie l'habitude maîtrise toutes nos actions, en l'appelant une seconde nature. (2) Peut-être aussi que dans le fait

(1) Libr. de *Memor.* et *reminisc.* c. 3 libr. 7. et c. 10. *Ethic.*

(2) Liv. 2. la Tempérance. chap. 4. et liv. 3 *de Simpl.* c. 19.

mentionné dans Cœlius et Pic de la Mirandole, l'habitude a pu, par succession de tems, faire beaucoup à la chose; mais il n'en est pas de même des hommes de Munich et de Lubeck, cités par Brunfels et moi. Pourquoi, dit Campanella qui a déjà parlé plus haut, l'ami de Pic de la Mirandole est-il le seul des compagnons de ses premières fredaines, qui en ait conservé le souvenir et la dangereuse habitude, et pourquoi ceux-ci n'ont-ils pas la même ardeur que lui pour la fustigation? Les effets et les vices d'une habitude quelconque sont uniformes et doivent être particuliers à chacun des individus qui l'ont adoptée. Il n'est pas vraisemblable que ceux dont nous avons parlé, se soient ainsi prostitués dès leur première enfance, en cherchant à se faire une foible

image des plaisirs qu'ils ne connoissoient pas, par des flagellations réciproques. Je félicite au contraire notre vertueuse Allemagne d'ignorer ces rafinemens honteux de la débauche, ces pollutions, ces attouchemens impurs et scandaleux entre les enfans d'un même sexe ou quand par hasard quelqu'un s'en est rendu coupable, (si tant est qu'on en puisse citer un exemple) d'en punir sévèrement les auteurs et effacer l'opprobre au millieu des flammes. Quintilien, dans sa déclamation pour le soldat Marianus dont un Tribun avoit voulu faire son Ganymede, s'exprimoit ainsi jadis, en parlant de nos ancêtres: « Les » Germains ne connoissent pas » même le nom de ce crime abomi» nable, et l'on vit plus saintement

» sur les bords de l'Océan ». (1) Nous en avons parlé plus amplement dans nos commentaires sur le serment d'Hyppocrate, chap. 19.

L'influence des planètes et celle de l'habitude n'etant point capables de donner à la flagellation la vertu d'exciter à l'amour, voyons enfin à lui chercher une autre cause plus directe et plus naturelle, il faut donc pour cela reprendre les choses de plus haut, et remarquer premièrement que cette flagellation ne

(1) Vossius pense que les déclamations attribuées ici à Quintilien l'orateur, ne sont ni de lui, ni de son grand père, quoique ce dernier en ait laissé 145. Il les attribue au jeune Posthume qui prit, dit-on, le nom de César et d'Auguste dans les Gaules, avec Posthume son père, l'an 260. de J. C.

se fait que sur le dos; vérité dont la déposition de la courtisanne de Lubeck et autres ne permettent pas de douter; les parties genitales de l'homme etant de nature par leur delicatesse et leur extrême sensibilité, à ne pouvoir endurer des coups de verges, et à plus forte raison jusqu'à l'effusion de sang. C'est donc ordinairement sur le dos que se fait cette opération. Les lombes occupent la plus grande partie du dos. Cette partie a pour base cinq vertébres qui, placées au-dessous de celle de la poitrine, se prolongent et aboutissent à *l'os sacrum*. Elles sont couvertes au dehors de muscles et d'une peau épaisse et grasse, et au-dedans des muscles qui l'enveloppent et forment sa partie haute, nommés par les grecs *Psoas*, d'un muscle de même nom, et par les latins *pulpa*,

de *poivare*. Ils soutiennent les reins de droite et de gauche, remplissent par leur étendue, l'espace de quatre vertèbres et se joignent à la veine cave et à la grande artère. De la veine cave et de la grande artère, les reins (1) reçoivent les grands

(1) Le mot de REINS en Latin RENES, RENES, vient du Grec *Reein* qui signifie *couler*, parce que c'est des reins que l'urine coule. Ils sont deux, et ressemblent à ces légumes appellés Phaséoles. Leur substance est rouge et dure, couverte d'une membrane déliée et d'une autre grasse qui est un replis du Péritoine. Leur longueur est de 4 ou 5 travers de doigt, leur largeur presque de trois et leur épaisseur de deux. Les Grecs nomment encore les reins OURETERES, c'est-à-dire canaux urétères, parcequ'ils y sont contenus, comme il est dit plus bas.

vases qu'on nomme émulgens, spermatiques ou lombaires. Il y en a un de chaque côté. Viennent ensuite la veine et l'artère dont les ramifications s'étendent sur toute la substance de ces vases. A droite de la veine cave et sous l'émulgente, la veine droite séminaire prend naissance, et l'artère séminaire qui, partant de la grande artère, descend dans le testicule droit. A gauche, l'artère séminaire descendant du tronc de la grande artère, et la veine séminaire de la veine gauche émulgente, se rendent dans le testicule gauche. Ces parties sont composées d'une infinité de nerfs qui prennent leur source dans la moëlle de l'épine, et par lesquels les sucs contenus dans les vertèbres sont filtrés dans les reins dont ils pénètrent non-seulement l'enve-

loppe, mais encore la substance. De la cavité des reins, les canaux urétères se prolongent jusques à la vessie à laquelle ils sont attachés. Toutes ces parties ayant la même tâche à remplir dans l'acte de la génération, on les a désignées sous la dénomination générale de *lombes*, et c'est le sentiment de Marsilio Cagnati, (K) livre 4. chapitre 7. de ses diverses leçons. Les auteurs ont fait d'assez exactes recherches sur les fonctions assignées à chacune de ces parties, savoir; les os, les muscles, les reins et les vases, et tous sont d'accord. Cagnati (1) dit qu'elles concourent, chacune selon son emploi, à élaborer la semence et perfectionner l'ouvrage de la génération, suivant les loix im-

(1) Lib. 2. *de an.* text. 35.

muables de la nature. Jérôme *Monzuus* (1) et André Tiraquean, le plus célebre de vos jurisconsultes, livre 15, de son traité *de la loi des mariages*, art. 40, 41 et 42, sont du même avis, après l'examen le plus scrupuleux de cet objet. Consultez l'écriture sainte, toute l'antiquité, les auteurs sacrés et profanes; tous n'ont qu'une voix sur la destination des lombes, des reins et des flancs. Plusieurs passages de l'écriture sainte nous prouvent que les lombes sont les instruments de la génération. On lit dans la Génèse chap. 35, verset XI « des rois sortiront de vos lombes ». Dans l'épitre de St. Paul aux Hébreux, chap. 7. vers 5. « *vous êtes les enfans d'Abraham et sortis de ses* lombes, »

(1) *Pract. part.* I. lib. IV, chap. dernier.

et verset 10. « Levi sortit du même endroit. »

Origène, (L) Homelie 1. commentant le verset 109, pseaume 37, « mes lombes sont remplis d'illusions» l'explique ainsi: les Lombes étant les réservoirs de la sémence, le psalmiste indique la nature du péché en se servant du nom de la partie qui sert à le commettre. L'expression de ceindre ses reins étoit passée en proverbe chez les Hébreux, pour signifier la continence et l'éloignement des voluptes charnelles. Jehovah, livre de Job (1) dit en y faisant allusion. « Ceins tes reins comme un homme courageux »; c'est-à-dire; reprime la luxure en homme courageux. Isidore (M) livre XI, chap. I. de ses ORIGINES,

(1) Chap. 39. v. III. et c. XL. v. 11.

dit qu'il faut l'interpréter ainsi : que le moyen de résister et le préservatif contre la luxure doit être appliqué aux parties dont la rébellion et la complexion brûlante nous portent à ce crime.

Saint Jérôme dans son commentaire sur Nahum, chap. II. v. 1, parle ainsi : « Regarde ton chemin, affermis tes lombes et arme-toi de courage ».

Saint Mathieu, chap. 3, vers. 4, dit en parlant de St.-Jean Baptiste : « Il portoit une ceinture de peau autour des reins ». C'est aussi dans le meme sens qu'il faut interpréter Esaïe,(1) Jérémie(2)St. Paul (3) et Salomon qui dit en parlant de la femme forte et chaste : « *elle a*

(1) C. 32 v. 11.
(2) Chap. I vers. 17.
(3) Epitr. aux Ephésiens, c. IV v. 14

a ceint ses lombes de courage. » (1) St. Pierre (2) dit « *ceindre les reins de son ame* », ce que Montuus déjà cité traduit par « *écarter de son ame toute pensée impure et lascive* ». Si je ne me trompe, les romains ont fait allusion à ces allégories lorsqu'ils ont dit, *être ceint, porter la ceinture*, pour désigner la sagesse, la modestie et la pureté virginale, et *délier* sa ceinture, pour être au contraire, l'emblême de la dissolution des mœurs, comme je l'ai plus amplement décrit dans la vie de Mœcènes. On observe encore aujourd'hui dans les Gaules l'usage de ceindre d'un ruban, cordon ou écharpe de soie, ceux à qui l'on décerne le triomphe littéraire, et qu'ils

(1) Prov. ult vers. 17.

(2) Epit. I chap. I vers. XIII.

portent comme un monument glorieux des talens qui les distinguent du vulgaire. Ce qui, selon François Ranchin, (1) dénote sur-tout dans les médecins, la nécessité d'être chaste. La ceinture annonce la contraction des reins, leur inaction et partant, la sagesse qui réprime la rébellion et l'effervescence des lombes qui nous portent à la débauche. C'est ce qui a fait croire aux anciens que Diane, déesse de la chasteté, portoit toujours une ceinture. La délier étoit chez eux le premier effet du mariage, et annonçoit la désertion de la fleur virginale, (2) et cette commission étoit donnée à l'epoux. Aëtius (N) dit

(1) *Commentaires sur le serment d'Hyppocrate.*

(2) Horace nomme les Graces *decen-*

(1) que les plaisirs du mariage sont funestes à ceux qui ont les reins ou les lombes foibles; ce qui a fait dire à Pétrone que les personnes

---

tes, *pudicas*, lorsqu'elles ont leur ceinture, et *solutis zonis*, quand il veut qu'elles président à ses orgies et aux mystères de la voluptueuse Déesse d'Amathonte. Voyez l'ode XXX. liv. I. *O Venus, regina Gnidi Paphique* &c.

La ceinture ayant de tout tems été l'emblême de la virginité, une femme ne doit plus la porter. Nos élégantes et nos impures nous en imposent donc bien effrontément, en ceignant leurs tailles, même à 40 ans, d'un large ruban bleu, noir, aurore ou coquelicot. C'est ainsi que la manie des modes nous fait perdre de vue, lors même qu'elle conserve celles que nous avons reçues des anciens, leur sagesse qui cachoit toujours des maximes de morale et des emblêmes de vertu dans tout ce qu'ils adoptoient, pour tous les détails qui ont rapport à la vie et au vêtement,

(1) Disc. 3 chap. 109, de son *Tetrabiblos*.

ruinées par leurs fréquens sacrifices à Vénus, ont les reins lâches, c'est-à-dire, *sans ceinture*. Encolpe, dit-il, avoit publié par-tout qu'il avoit la goutte et les reins de la plus grande foiblesse. Catulle, épigramme XVI, parle de ceux qui ne peuvent donner un mouvement souple et facile à leurs lombes endurcis. Et Martial au contraire livre 5, épigramme 79, dit : « donner à ses lombes souples et lascifs un tremblement voluptueux. »

L'auteur anonyme de l'épigramme XVIII. du *Priapeia*, s'exprime ainsi :

« Quand la courtisanne Téléthuse agi-» tera-t-elle voluptueusement sur toi » ses reins souples et lubriques ?

Le mot *fluctuare* peint le mouvement d'oscillation et la maniere de s'agiter et de se soulever de bas

en haut, comme les flots, en grec, *ricnoustai*, en latin *crissare*. (1) C'est de-là qu'on a donné le nom de *ricnoma* à une sorte de danse grecque fort lascive. (2)

Perse fait allusion à cette danse, lorsqu'il dit des vers licentieux qui remplissent l'esprit de l'auditeur des idées les plus voluptueuses.

« Qu'il fait beau voir là nos grands » de Rome s'agiter de lascive manière, » et murmurer d'une voix tremblante, » lorsque ces vers libidineux pénètrent » jusqu'au siège des plaisirs (les lombes), » et qu'une molle prononciation cha- » touille leurs sens ! »

---

(1) *Indecenter flecti, curvari*, s'agiter, se plier, se courber d'une manière indécente et lubrique.

(2) Les O-Taïtiens ont une danse semblable, et les Espagnols ont le *fan-*

Juvenal, satyre 6. vers 314. dit en parlant des flûtes des prêtresses de la bonne deesse.

« On sait à présent ce qui se passe
» aux mystères de la bonne Déesse,
» quand la flûte agite ces Ménades, et
» fait tremblotter voluptueusement leurs
» reins ; lorsqu'également ivres de sons
» et de vin, elles laissent voler leurs che-
» veux en tourbillons, et invoquent Priape
» à grands cris. »

Isidore prétend que le mot lombe, *Lumbus*, vient de *libido*, *desir*, parce que c'est dans les lombes que réside chez les hommes la cause de leurs désirs et l'aiguillon de la volupté.

Nicolas Perrot, dans son ouvrage

---

dango. Voyez le voyage en Espagne par le Marquis de Langle, tom. I, page 145.

intitulé *cornucopia* (O) leur donne la même étymologie. Il fait dériver *lumbi* de *lubendo*, en intercalant une lettre, comme on le pratiqua assez ordinairement : ainsi de *cubo* on fait *cumbo* de *pago*, *pango*, de *frago*, *frango* etc. (voyez le savant Matth. Martinius dans son *lexicon etymologicum*.

Les lombes et les reins qui en forment la plus grande partie ont tous deux les mêmes fonctions, pour peu que vous fassiez attention à leur conformation. On voit dans le livre des Rois, ch. 7. v. 12. qu'ils servent à la génération. « Le fils qui est sorti de tes reins. »

Tertullien (P) dans son traité de *la résurrection de la chair*, nomme les reins les réservoirs de la semence.

Le prêtre Hésychius (ou autrement dit par corruption, Isicius)

dans ses commentaires sur le *lévitique*, *liv.* I., dit que les reins sont les dispensateurs de la liqueur séminale dans le coït; et plus loin: c'est dans les reins que se forment et se conservent les fluides destinés à la génération.

Saint Augustin, pseaume 7. v. 2. dit que par les reins on entend les plaisirs de l'amour.

St. Jérôme commentant Nahum, dit que tout ce qui a rapport au coït émane du ministère des reins, et répete à peu près la même chose dans son commentaire sur Ezéchiel, chap. 16.

On lit dans Jérémie (1) et dans l'apocalypse (2), sondant les reins et les cœurs: ce que Nicolas de Lyre

(1) Chap. 17, vers. 10.

(2) Chap. 2 vers. 20.

explique par, examinant et punissant nos concupiscences et nos mauvaises pensées ; l'écriture sainte désignant par le *cœur*, nos pensees, et par les *reins*, les mouvemens de la chair. C'est par cette raison que David (1) prie le Seigneur de brûler ses reins et son cœur, expressions adoptées par l'église dans ce passage d'un hymne.

« Brulez nos reins et nos cœurs, ô mon Dieu, du feu de l'esprit saint, afin que nous vous servions purs et chastes de corps et de cœur, et que nous nous rendions dignes de votre amour par l'innocence de notre vie. »

On voit dans l'exode XII, v. 2. qu'il étoit prescrit aux Israëlites qui mangeoient l'agneau pascal, de ceindre leurs reins, et tous les théo-

(1) Ps. 26. vers. 2.

logiens s'accordent à entendre par là qu'ils devoient se garder de toute action et pensée charnelle.

Ausonne, épigramme 1 ; » dit, se servir de ses reins, pour *se livrer à la volupté*. « Sers toi de tes reins. On dit chez nous, en badinant, que ceux qui sacrifient à la Déesse de Cythère, *purgent leurs reins*.

Hippocrate, dans son traité des maladies internes, Aristote dans ses problèmes (1), Galien (2) Aëtius (3), dans son *Tetrabiblos*, Avicenne (4), (5) et quantité d'autres médecins nous apprennent que les jouissances trop fréquentes rument les reins, ce qui a fait dire à Fulgence (6) dans sa

(1) Section IV, probl. 2.
(2) Lib. VI, comment. VI.
(3) Disc. 3 c. VIII. lib. I.
(4) Liv. III fen. IIX. trait. II. c. XI.

mythologie (1) que les reins sont consacrés à Venus.

Varron, celui des Romains qui avoit le plus d'érudition, au jugement de Quintilien, (2) si vous voulez remonter à la source pour trouver la véritable étymologie du mot, fait dériver *Renes* du grec *Upo tou rein*, c'est-à-dire, ruisseaux d'où coule l'humeur obscène, nom qu'il donne au fluide séminal, ne vous y trompez pas, si nous devons en croire Isidore (3) et Lactance. (4) Il ne faut donc pas entendre par humeur obscène, cette serosité saline contenue dans la vessie, ainsi que plusieurs l'ont cru. Isidore expliquant Varron dit que les veines et la moëlle de l'epine,

(1) Liv. III.
(2) Institut. orator. lib. 10 cap. I.
(3) Orig. lib. 10. chap. 1.
(4) Ouvr. de Dieu, chap. 14.

filtrent dans les reins une liqueur claire et subtile qui détachée et provoquée par la chaleur que communique l'acte vénérien, descend des reins dans les testicules, et personne ne peut, avec un peu de bon sens imaginer qu'il s'agisse ici de l'urine.

Les Hebreux par le mot *Reins* désignant la concupiscence, emploient deux mots qui signifient en français *desirer ardemment*. Les reins étant situés dans les lombes, vers les parties laterales de la région supérieure du bas ventre, on les a crus nécessaires à la génération.

Dans Ovide, livre I. des amours. Elégie XII, la plus chaste des femmes ou du moins qui passoit pour telle, voulant éprouver la vigueur de ses prétendans, leur montre un arc et leur ordonne d'essayer de le bander.

Pénélope

« Pénélope éprouvoit la force de ses » amans en les défiant de bander un » arc de corne, afin de voir celui » d'entr'eux qui avoit les reins les » plus forts. »

Pénélope le dit elle même, dans l'épigramme 69 du *Priapeia*, où le poëte la fait parler ainsi à ses galans assemblés.

« Personne ne bandoit mieux que mon » cher Ulysse, l'arc que je vous présente, » soit l'effet de la force des reins (*Luterum*) » ou de l'adresse. Puisque je l'ai perdu, » essayez de le bander, et celui que je » trouverai vraiment homme, mâle et » vigoureux, et digne de le remplacer, » sera mon époux: »

Ovide, liv. II, élégie 10. *des amours*, dit: donner de la force aux reins *pour* exciter à la volupté.

« La volupté donnera à mes reins, » tout ce qui peut ranimer mes forces. »

Apulée, livre VIII. appelle *industrie*, *souplesse des reins*, l'avantage précieux d'une vigoureuse construction pour la lutte amoureuse. Parlant des débauches des prêtres de la Déesse Syrienne, « Ils amenent, dit-» il, souper avec eux, un paysan » d'une taille et d'une force de » reins extraordinaires. »

Juvenal et Ovide, disent: *ménager ses reins, s'abstenir des plaisirs de l'amour.* Le premier, sat. VI. dit en parlant d'un Catamite. (1)

(1) Les anciens nommoient *Catamiti*, *Ganymedes*, *Concubini*, ces jeunes garçons qui tiroient un grand profit de la prostitution de leur corps. Pétrone leur a fait donner le nom de *Gitons*, & depuis, les favoris de nos Rois furent appelés *Mignons*,

« Que ne laisses-tu dormir auprès de » toi, cet enfant soumis, paisible et dé- » sintéressé, cet enfant qui jamais ne te » reproche d'avoir ménagé tes flancs, et » de ne le pas caresser autant qu'il le » desireroit. »

Et le second, livre II. de l'art d'aimer.

« Ne ménagez pas vos flancs, c'est » d'eux que dépendent la fidélité de » votre maitresse, la paix et le bonheur » de vos amours. »

Martial livre XI. épigramme 105. emploie l'expression de rompre ses reins, pour fournir trop souvent la carrière amoureuse.

---

de *mi*, qui signifie *mon*, & de *nino*, mot Espagnol qui veut dire *petit enfant et caressé*. (Ménage & Furetière.)

« Et tu prolonges jusqu'au grand jour
» les transports libidineux qui épuisent
» et rompent tes reins, »

Et plus loin, livre XII. Epigr. 99.

« Bassus, tu te romps les reins, mais
» avec des jeunes gens bien fournis de
» poils. »

Tibulle ou quelqu'autre auteur, dans ses Iambes à Priape, s'exprime ainsi :

« Dans mes vaisseaux enflés la liqueur prolifique
» Trop long-tems ménagée, irrite mes transports,
» Et rien ne peut calmer ma fureur érotique
» que la tendre Vénus, secondant mes efforts
« Sur le sein d'une belle amoureuse et lubrique,

» N'ait, en brisant mes reins, dégagé leurs ressorts.

Pétronne, dans sa satyre, dit *arracher les flancs*. (Je craignois que Giton ne m'arrachât les flancs.)

Il donne en plusieurs endroits, aux flancs de ceux qui se sont ruiné le tempéramment, les épithètes de *fatigués*, *invalides*, *épuisés*, *desséchés* et *morts*.

Ovide, livre III. des amours, Elégie X. dit :

» J'ai vu sortir de chez vous, votre » adultère épuisé, trainant à peine ses » flancs desséchés et sans vie. »

Catulle, Epigramme 7.

« Pourquoi ne nous montres tu pas tes » flancs épuisés ? »

Priape, s'exprime ainsi: Epigramme 25. du *Priapeia* déjà cité.

« Vous voyez comme je suis arrangé et » dans quel état déplorable la débauche » m'a conduit. Je suis absolument ruiné, » pâle et décharné. Mes flancs sont en- » tièrement épuisés, une toux affreuse » m'arrache la poitrine et je crains » de cracher ma vie avec cette salive » dangereuse. »

Suétone dans la vie de Caligula, chap. 37, dit que Catulle, jeune homme de maison consulaire, reprocha à ce monstre de lubricité « d'a- » voir assouvi sur lui sa brutale pas- » sion et de lui avoir épuisé les reins » par ses criminels embrassemens. »

Dans Apulée, livre VIII. Le jeune homme qui servoit aux plaisirs infâmes de la déesse Syrienne, dit à l'âne qui venoit le remplacer dans cette fonction.

« Puisses-tu vivre long-temps, plaire à

» tes nouveaux maîtres, & me donner le » temps de réparer mes forces & *mes* » *reins* qu'ils ont épuisés.

Tous les passages que j'ai déjà cités rendent la chose aussi claire que les rayons du soleil dans un beau jour d'été, pour me servir ici des expressions de Plaute.

Nous ne pouvons donc regarder comme nouvelle et suspecte, une opinion adoptée et confirmée par le suffrage unanime de toute l'antiquité et le témoignage des saintes Ecritures, que les lombes, les parties voisines, et les reins sont les instrumens de la génération. Or une chose généralement reconnue et avouée des savans, comme disent nos jurisconsultes, mon cher Casius, ne peut être absolument fausse. Il n'y a de probable, dit Aristote, liv. 1,

de ses topiques, chap. 1, texte 7, que ce qui paroît tel à tout le monde ou au plus grand nombre, et sur-tout à ceux dont on connoît la prudence et le génie, et qui se sont illustrés par les profondes connoissances. Il est donc important d'en chercher la raison avec la plus scrupuleuse attention, et d'établir, quand nous l'aurons trouvée, comment les coups de verges appliqués sur le dos ou sur les lombes, subtilisent, embrasent les esprits et nous rendent habiles à savourer les délices de la jouissance. (1)

(1) Nous ne pouvons mieux faire pour appuyer les observations faites jusqu'ici par Meibomius, sur l'utilité de la Flagellation, que de citer M. l'Abbé Chappe d'Auteroche, de l'Académie des Sciences. Ce fa-

Marsilius Cagnatus et Montuus attribuent tout aux lombes, puisqu'ils

---

vant Abbé mourut en Californie, quelques jours après son observation du passage de Vénus sur le soleil, en 1769. Il avoit accompagné dans cette importante mission, MM. de la Condamine, l'abbé de la Caille, Joseph de Jussieu, Godin des Odonnais, Couplet, Lemonnier, Bouguer, Verguin, Morainville, Clairaut & le Camus. Il remarque dans son voyage en Sibérie, fait par ordre du Roi en 1761, tome 1 : page 339, que les coups de verges que l'on donne dans les bains de vapeurs, en Russie, donnent de l'activité aux fluides et du ressort aux organes. *La Flagellation*, dit-il, *anime les passions ;* & nous devons en croire cet estimable littérateur, qui voyageant en philosophe ami de l'humanité, s'est attaché à observer tout ce qui peut influer sur la population.

Le Lecteur qui désireroit de plus grands détails sur cette matière, peut consulter l'excellent ouvrage de l'abbé Boileau, qui a pour titre : Histoire des Flagellans, où l'on fait voir le bon & le mauvais usage des flagellations, &c. *Amsterdam* 1701, *in*-12.

sont composés des parties ci-devant détaillées, c'est-à-dire, des vertèbres, des muscles, des reins, des veines, des artères et des nerfs, en donnant néanmoins le premier rang aux veines et aux artères spermatiques qui fournissent la matière de la semence, contiennent le fluide qui commence à blanchir et à s'épaissir, est déjà sperme, ou va le devenir, et delà le transmettent dans les testicules. Ce fluide étant trop abondant dans les veines et les artères, s'y trouvant gêné, et cherchant à se répandre au dehors, excite des picotemens agréables, le prurit vénérien, des irritations, le besoin de s'en décharger et des pollutions nocturnes sur-tout chez les personnes qui se couchant sur le dos, communiquent trop de chaleur aux parties génitales.

Barth. Montagnana, (1) le philosophe Nemesius, (U) (2) Joh. Matthæus, (3) Garyopontus, médecin latin moderne, (4) et Sennert (V) notre professeur et notre ami, homme respectable, lorsqu'il vivoit, (5) Pierre Laurenberg, *in procestriis annotat. anat. lib. I. cap. IV*, et enfin Gaspard Hoffmann, disent tous la même chose, quoiqu'ils ne s'expliquent pas de la même manière.

B. Montagnana, dit en examinant un passage d'Avicenne, (6) qu'il faut remarquer pourquoi ce

(1) Consil. med. 37.

(2) De la nature de l'homme, chap. 27.

(3) *Quæst. medic.* 90.

(4) *Præct.* lib. 3. cap. 34.

(5) *Præct.* lib. 3. c. 1. sect. 1. part. VII.

(6) Lib. XIX. *Fen.* 3, c. *de renibus et ren. calc.*

médecin attribue l'impuissance à la foiblesse des reins, et après avoir dit que la matière séminale acquéroit le dernier dégré de perfection, en raison du dégré de chaleur et des forces répandues dans les testicules, il ajoute qu'elle doit nécessairement être préparée dans les régions supérieures, dans les parties où la digestion se fait le plus promptement, comme dans le foie et les reins, et par conséquent ou plus éloignée ou plus rapprochée suivant la constitution de chaque individu. Il conclut enfin qu'il est impossible que la véritable semence se forme et acquierre toutes les qualités requises, si les parties où elle doit s'élaborer, c'est-à-dire le foie et les reins, sont vicieuses, mal organisées et n'ont pas entr'elles un ordre et une connexion uniformes.

Némésius

Némésius croit que les reins n'épanchent dans les testicules qu'une sérosité saline qui n'excite seulement dans ces parties que le prurit et la chaleur du désir, et remplissent ainsi leur ministère dans l'acte de la génération. « Les reins, dit-il, servent à épurer le sang, et ne sont dans le coït qu'une cause irritante et secondaire. » Les veines qui se rendent dans les *Didîmes*, puisent dans les reins un acide qui irrite le désir, de même que les humeurs âcres qui se glissent entre cuir et chair, y causent des démangeaisons. L'enveloppe de ces corps glanduleux étant plus tendre et plus délicate que la peau du reste du corps, cet acide irrite et aiguillonne plus vivement les organes de la volupté, et c'est cette âcreté mordicante qui procure les pensées

lascives, provoque la fureur amoureuse et opère l'éjaculation de la semence. Voilà mot pour mot ce que dit Isidore ci-dessus cité, et Joh. Matthæus ne diffère de lui, qu'en ce qu'il attribue plus de faculté au rein gauche qu'au droit : « la veine » gauche séminaire, dit-il, étant » placée avec l'émulgente, près du » rein gauche, fournit un sang mê» lé d'une substance aqueuse et sa» lée qui occasionne le prurit et » sert de stimulant à la jouissance». Laurenberg donne aux reins l'emploi de la génération, et ne s'explique pas autrement que Garyopontus.

Il définit les reins, un tissu de muscles et de nerfs étroitement liés aux corps caverneux qui contiennent la liqueur séminale. Il leur attribue l'opération de la spermatose,

et croit que c'est en eux que le fluide régénérateur est contenu et élaboré. C'est aussi l'opinion de Sennert, quoiqu'il en donne une toute autre raison, en s'expliquant plus clairement et d'une manière qui approche plus de la vérité anatomique, que celle de Garyopoutus qui ne paroit pas la connoître beaucoup. Sennert dont l'exemple est suivi par Hoffmann, prétend que les reins ne servent pas seulement à communiquer une irritation voluptueuse aux parties de la génération, mais encore à perfectionner le fluide séminal et à le transmettre. Il infère delà, premièrement, que les reins ont un parenchyme particulier, qui ne diffère pas beaucoup de la substance du cœur et du foie, et c'est aussi le sentiment d'Arétée. (1)

(1) Lib. 2. c. III. *de morbis diut.*

On ne peut refuser à ce parenchyme particulier la faculté que lui donne Galien (1) d'élaborer le sang : faculté qui lui est commune avec le parenchyme de tous les autres vaisseaux. Kariesatos et Jean Beverovicius, chap. 2 de son livre sur la pierre de la vessie, l'ont démontré d'une manière évidente. La veine émulgente étant la plus considérable de celles qui prennent naissance dans la veine cave, et voiturant dans les reins plus de sang qu'il n'en faut pour les alimenter, et l'artère étant aussi trop grande pour filtrer et dépurer les sérosités, il est vraisemblable que la nature qui ne fait rien sans dessein, n'a donné tant de capacité à ces vases, que pour les faire concourir à ses vues, dans une opé-

(1) Lib. 6. *de decret. Hyppocr. et Plat.*

ration particulière. Il conclut donc que cette opération n'a d'autre but que de porter dans les reins le sang des artères, qui se mêlant ensuite, dans leur substance, avec le sang des veines, et y changeant de nature, forme la base de la composition de la semence qui descend ensuite dans les testicules. Ce qui confirme l'opinion de Sennert, c'est que des diverses conformations des reins et des vases dans lesquels la nature se plaît à créer des bizarreries, pour s'amuser, il résulte qu'il y a des hommes plus amoureux les uns que les autres, et d'une complexion beaucoup plus vigoureuse. Salomon Albert et Jean Riolan(1) nous en offrent des exemples. Tous deux faisant la dissection d'un criminel, disent lui

(1) Antrop. liv. 2 chap. 27.

avoir trouvé trois émulgentes et les veines spermatiques dans chaque côté, qui sortoient des émulgentes. Sal. Albert infère delà que cette prodigieuse abondance de vaisseaux et de semence devoit nécessairement opérer chez cet homme l'insatiable salacité et les desirs sans cesse renaissans dont il se plaignoit encore quelques instans même avant son supplice. Riolan écrit que le sien fut pendu pour trigamie, parce que son trop plein d'existence et de force l'avoit contraint à épouser trois femmes à la fois. Tel étoit de nos jours Mirabeau l'aîné, député à l'assemblée constituante.

Philippe Salmuth ayant fait la dissection de deux hommes morts du mal vénérien, trouva que les reins du dernier étoient trois et même quatre fois plus grands que ceux des

hommes ordinaires. Sennert demande ensuite, dans le cas où cette opinion seroit rejettée, d'où proviennent les sels volatils qui affectent l'odorat à l'approche de plusieurs animaux non-châtrés et qui s'exhalent de toutes les parties de leur corps, mais dont la perception est beaucoup plus sensible dans les reins et surtout des adultes, ce qui ne se rencontre pas dans les individus de l'âge le plus tendre, ou qui n'ont pas encore été accouplés. Il ajoute encore d'après Oribase (1) que la surabondance de liqueur séminale trop long-tems retenue dans les vaisseaux nuit aux reins, que les médecins regardent comme la preuve de l'excessive chaleur de ces parties, le penchant au libertinage, les

(1) Lib. 6. cap. XXXIX. *collect.*

songes lascifs et les pollutions nocturnes qui en sont le résultat. Les physiciens disent de plus que la qualité de la semence dépend de la constitution des reins. De même qu'une érection fréquente marque la chaleur des reins, de même une longue continence et l'éloignement des plaisirs de l'amour désignent leur température glacée.

Alex. Trallien (1) et Arétée (2) nous apprennent que dans la gonorrhée simple, on diminue la force et la quantité du fluide séminal, en appliquant des remèdes qui ont cette vertu, sur les lombes, vers la région des reins.

Pline (3) vient encore à l'appui

(1) Médecin & philosophe du sixième siècle. Liv. 2. chap. 9.
(2) Liv. 2. *de ses Chroniq.* chap. 7.
(3) Liv. 34. chap. 18.

de Sennert et dit que des lames de plomb attachées sur les lombes et les reins, tempèrent par leur fraîcheur les transports de la passion amoureuse, et il cite à ce sujet l'exemple de l'orateur *Licinius Calvus* qui se servit avec succès de ce remede pour arrêter un flux involontaire de semence.

Galien (1) rapporte que les athlètes ceignoient pareillement leurs reins de ces lames de plomb, pour empêcher les pollutions nocturnes et amortir les feux de l'amour ; il ne trouve pas de meilleur remède au priapisme qu'un emplâtre d'huile rosat épaissi avec de l'eau froide et appliqué sur les lombes.

(1) Liv. 5 *de tuendâ val. t.* c. *ult.* lib. 6. *de loc. adf.* c. ult. & lib. 14. *method. medic.* cap. 7.

Cœlius Aurelianus (1) outre les lames de plomb, ordonne des éponges imbibées à froid avec le marre de raisin.

Aéce (2) et Théodore Priscien (3) recommandent non-seulement l'application des lames de plomb sur les lombes et les raffraichissans, mais encore défendent de se coucher sur le dos, pour ne pas augmenter le mal, par l'extrême chaleur que cette position communique à ces parties.

Oribase (4) et Paul Eginæte (5) sont du même avis. Ce dernier défend même dans la gonorrhée

(1) Liv. 5. Tard. pass. cap, 5.
(2) Terrabiblos I. disc. III. chap. 32 & 33.
(3) Liv. 2 c. XI.
(4) *Synops.* lib. 9. c. 39 & 40.
(5) Lib. 3. c. 55 & 56.

simple tout médicament qui provoque les urines, comme très-nuisible aux reins qui sont placés dans la région des lombes.

Avicenne (1) l'a prouvé et cite entr'autres simptômes de l'épuisement et de la défection des reins, le défaut d'érection dans le coït. Il donne pour cause de la foiblesse de ces parties, la trop fréquente émission des molécules organiques, et nous apprend (2) que le seul moyen de leur rendre toute leur vigueur, est l'abstinence des plaisirs qui les en ont privés.

Aaron, médecin célèbre cité par Rhasès, (3) dit aussi qu'il faut attribuer le défaut d'érection, au foie et aux reins.

---

(1) Lib. 3 *Fen.* XIX. c. IX,
(2) Cap. XI.
(3) Liv. 2. de la Continence.

Aristote (1) dit, qu'excepté l'homme, aucun des animaux n'est sujet au flux involontaire de la semence, parce qu'ils ne se couchent point sur le dos. On en excepte pourtant les chevaux de course dont les lombes et les reins échauffés par le mouvement que leur communique le cavalier, les rendent plus enclins à l'acte vénérien. Voilà l'origine de la coutume qu'observoient les dames d'Athènes, pendant les Thesmophories (2) d'éviter les caresses de leurs époux, et de coucher seules.

(1) *Problêm.* Sect. 10, *Prob.* 19.

(2) Les Thesmophories étoient des sacrifices & des fêtes en l'honneur de Cérès *Thesmophore* ou *Législatrice*, pendant toute la durée desquelles on s'envoyoit par toute la Sicile des gâteaux faits avec du miel & de la graine de Sesame. On donnoit à ces gâteaux la figure des

Ovide

Ovide en parle ainsi, livre II de

Parties Naturelles de la femme, pour lesquelles les Syracusains avoient tant de vénération & d'amour qu'ils les portoient en cérémonie à ces fêtes célèbres. Les Romains, lorsque leurs mœurs furent dépravées, firent construire des vases dont ils se servoient à leurs repas & auxquels ils donnoient la figure de la partie virile pour laquelle ils avoient tant de passion. Ce qui a fait dire à Juvenal, Satire 2: *Vitreo bibit ille Priapo : Celui-là boit dans un Priape de cristal.*

Le Sésame est une espèce de bled, selon Pline, & de légume, selon Columella, que les apothicaires d'Italie nomment *Gingeoline*. Il ressemble assez au millet. Son huile est fort estimée & a la vertu de rendre stérile. Pline dit qu'il fut apporté des Indes. Ses feuilles sont rouges & ses fleurs vertes. Sa graine est blanche & renfermée dans de petits boutons, comme celle du pavot, & sa racine est blanche pareillement. On n'en sème guères parcequ'on prétend qu'il rend la terre stérile. Son nom en latin est *Sesamum*.

ses métamorphoses, fable XI, « Elles » mettoient au nombre des choses » défendues les plaisirs de l'amour, » et les attouchemens des hommes » dont elles se sévroient pendant » neuf jours. »

Elles dressoient leurs lits avec les branches et les feuilles de *l'agnus-castus*. (1) Le Vitex est un arbrisseau

(1) *L'agnus-Castus*, nommé par les Grecs *chaste*, par les Latins, *Vitex*, est un arbrisseau qui ressemble baucoup à notre *Saule d'Amérique*. Il croît sur le bord des rivières & des torrens. Ses branches sont noueuses, longues & flexibles, ses feuilles assez ressemblantes à celles de l'olivier, ce qui l'a fait nommer par Mathiole, *olivæ agnus*, mais plus molles. Ses fleurs sont purpurines & quelquefois blanches. Son fruit est comme le poivre, chaud & astringent. Il y en a de blanc & de noir.

Arnaud de Villeneuve exagère les propriétés de l'agnus-castus avec une confiance qui étonne dans un homme instruit.

dont l'odeur combat les pensées amoureuses et écarte les songes lascifs. C'est pourquoi elles jonchoient leurs couches solitaires des feuilles de cet arbrisseau, pour altérer la force et la chaleur du fluide séminal, rafraîchir leurs reins et les parties voisines, et émousser les

---

Il assure que le moyen le plus sûr de conserver sa chasteté, est de porter habituellement un couteau dont le manche seroit fait avec le bois de cet arbrisseau. Le préjugé des anciens sur ce végétal s'est perpétué jusqu'à nous, & l'on fait encore dans les monastères, usage intérieurement & extérieurement des semences & des feuilles de cet arbrisseau, en se faisant une ceinture de ses branches ou une émulsion de sa semence avec l'eau de Nenuphar. Voyez ce que rapporte à ce sujet M. de Lignac, dans son traité de l'homme & de la femme considérés physiquement dans l'état du mariage..... Lille 1773. *in*-12. Tom. premier, pages 100 & suivantes.

aiguillons de l'amour. Voyez à ce sujet Dioscoride,(1) Pline,(2) Élien(3) et Galien. (4)

On emploie aussi pour donner la vigueur nécessaire aux exercices de Vénus, les reins de certains animaux et principalement du bouc.

Aëce, déjà cité, recommande l'usage de la chair du *Scinc-marin*. (5)

---

(1) liv. 1. Chap. CXVI.
(2) lib. XXIV. cao, IX.
(3) De anim. lib. IX. c. XVI.
(4) lib. VI. de Simp. med. fac. chap. 34.

(5) Le *Scinc-Marin* est une espèce de petit crocodile terrestre, que sa qualité anti-vénéneuse a fait entrer dans le fameux Mithridate, et sa vertu aphrodisiaque dans l'Electuaire *Diasatyrion*. Ce lézard, en Egypte et en Arabie, ne se nourrit que de plantes aromatiques. Les paysans d'Egypte portent de ces lézards au Caire, d'où par Alexandrie, on les transporte à Venise et à Marseille, pour les disperser

prise de ses reins ou des environs, comme très-propre à operer l'érection de la verge. Peut-être est-ce une espèce d'analogie et une conformation semblable à ceux de l'homme qui a fait attribuer aux reins de cet animal la propriété de les aider et de les exciter à remplir le devoir de la génération ; de même que l'on

---

dans toutes les Pharmacopées de l'Europe. Les Arabes et les Egyptiens s'en servent pour s'exciter à l'amour. Les Européens le rejettent, parce qu'il rend *maniaque*, au reste le Scinc-marin résiste au venin, et augmente la semence. Dioscoride recommande la chair qui est autour de ses reins. Galien dit que ce sont les reins mêmes qu'il faut employer. Pline veut que ce soit la dépouille et les pattes. M. Lemery s'est déterminé pour l'usage des reins, qu'il ordonne de réduire en poudre, et en fixe la dose à 72 grains. On ne sauroit enfin être trop en garde contre la violence de ce remède.

ordonne à ceux qui sont inhabiles à s'en acquitter, entr'autres médicamens, les frictions, les emplâtres chauds, non seulement sur les parties honteuses, mais encore aux reins, les diurétiques violens, comme les cantharides, et le soin de se coucher sur le dos, pour maintenir la région des lombes dans un dégré de chaleur nécessaire pour rappeller les forces languissantes, rendre la semence prolifique, et précipiter sa descente dans les testicules. Rhasès (1) dit que toutes les fois que l'on se frottera les reins avec des médicamens chauds, le membre viril augmentera de grosseur et de fermeté, et l'érection sera complette.

Misisl, médecin arabe, dans sa somme de Rhasès, dit aussi que le

(1) Lib. XI *Contin.* c. V.

seul moyen de s'exciter aux plaisirs de l'amour, est de donner beaucoup de chaleur au dos, comme celui de diminuer la fougue d'un tempérament lascif, est, en prenant cette sage précaution en sens inverse de l'en priver, en se couchant sur des feuilles froides. Nous concluons donc de tout ceci, que les lombes sont les premiers instrumens de la génération, selon leur constitution et l'emploi que la nature leur a confié; et suivant Cagnati, les veines et les artères y portent la matière et les esprits; que le premier organe des reins est le parenchyme, (1) où le fluide séminal commence à s'élaborer, à devenir prolifique et recevoir enfin dans les vases séminaires le dégré de

(1) Mot grec qui signifie *engendré par la masse et l'épaississement d'un suc.* Le foie est le premier de tous les parenchymes.

perfection qui lui est nécessaire, c'est l'opinion de Sennert et la nôtre. Il ne faut pourtant pas rejetter celles de Némésius, d'Isidore, de Mathæus et de Laurenberg, qui prétendent qu'il se mêle à ce fluide une certaine sérosité saline, une humeur mordicante filtrée des reins dans les testicules, et dont l'effet est de causer le prurit vénérien et l'érection avec de violens désirs de la jouissance. Ce que le gramma rien Papias a répété, sur leur autorité, dans son vocabulaire.

Nous avons, je crois, suffisamment prouvé que la flagellation sur le dos ou sur les lombes est du plus grand effet pour rendre la vigueur éteinte par les excès de la volupté, et vous ne devez plus être surpris que ces hommes, que la débauche a mis au rang des bêtes, ces monstres épuisés de luxure, et victimes du plus

honteux désordre, ayent cherché dans l'opération douloureuse de la flagellation, un remède à l'épuisement, à la foiblesse de leurs reins, et à la perte totale de leurs forces, sans parler de ceux qui, moins coupables à la vérité, ne doivent ces accidens qu'à un trop violent amour pour une épouse, ou à un physique froid, vicieux et mal organisé. Il est probable que la flagellation donne aux parties relachées et refroidies une commotion violente, une irritation voluptueuse qui les embrâse et se communique à la semence; ajoutez à cela que le sentiment aigû de la douleur des parties frappées subtilise et précipite le sang avec plus d'abondance, attire les esprits, et fournissant aux parties de la génération une chaleur excessive, procure à l'homme libidineux qui cherchoit en vain le le plaisir, le moyen de consommer

l'acte de la génération, malgré la nature même, et de multiplier ses jouissances criminelles au delà des bornes qu'elle a assignées à ses forces (1).

(1) Rabelais faisant allusion à cette manière de se procurer des forces pour la lutte amoureuse, dit : *se frotter le cul au panicaut* (a) *vrai moyen d'avoir au cul passion.*

Une femme en mélancolie
Par faute *d'occupation*,
Frotte-zmoi lui le cul d'ortie,
Elle aura *au cu passion.*

Extrait du Ducatiana.

Nous ne pouvons nous refuser au plaisir d'ajouter encore une preuve aux observations de Meibomius, en faisant part à nos lecteurs d'une anecdote, non-seulement étroitement liée au sujet que nous traitons, mais encore intéressante par la réputation de celui qui en est le héros. Il

(a) *Le* panicaut *est une espèce de chardon qu'on appelle à* cent têtes, *en latin* eryngium. *Ses feuilles sont bonnes à manger, lorsqu'elles sont tendres et confites dans le sel. Elles sont aromatiques, et deviennent en croissant épineuses et piquantes.*

Voilà mon avis, mon cher Cassius,

---

s'agit d'un chevalier romain, gouverneur d'Egypte, ami d'Auguste & de tous les beaux esprits de son tems; d'un poëte charmant qui a servi de modèle aux *Barth...* aux *Dorat*, aux *Parny*, aux *Chabanon*, enfin de *Cornelius Gallus*, l'ami de *Virgile*, *Horace*, *Tibulle* & *Catulle*; qui, comme ces derniers, a chanté l'amour, au milieu de ses extases, & qui, au rapport de Pline, mourut d'une douce mort, ou plutôt s'endormit pour toujours sur le sein de celle qui faisoit le bonheur de sa vie. M. de Lignac nous apprend que ce favori des graces ne devoit les transports & les faveurs enivrantes d'une jeune fille passionnée pour lui, qu'au fouet qu'elle recevoit fréquemment d'un père rigoureux qui, croyant la punir par ce châtiment des fautes que lui faisoit commettre un tempérament trop lascif, ne travailloit au contraire qu'à l'augmenter, & servoit ainsi, sans le savoir, les vues du voluptueux poëte.

Ce trait m'en rappelle un autre dont j'ai été le témoin. Un écolier de réthorique, & mon condisciple, menacé du fouet par le régent, trouva le moyen de s'y soustraire

Mais, direz-vous, cet expédient honteux n'est mis en usage que par les libertins dont vous m'avez parlé, afin que remédiant à l'extinction de leurs facultés, fruit de leurs excès de débauche, ils puissent les continuer, et se vautrer de plus belle dans la fange du crime. Je demande donc maintenant si cette fustigation ne devient pas un remède aussi innocent que quantité d'autres employés tous les jours, et si la conservation de l'espèce ne le rend pas non-seulement excusable, mais même nécessaire, lorsqu'il s'agit d'un homme qui, voulant savourer les voluptés d'une jouissance permise, et se reproduire dans un second lui-même,

par cette réponse hardie & indécente. « Vous me rendriez un grand service : » je n'osois vous le demander, mais vous » devriez savoir qu'à mon âge on ne le » craint plus. »

n'éprouveroit

n'éprouveroit avec une épouse aimable et tendrement aimée que le désespoir de l'impuissance, et dont tous les efforts seroient vains pour consommer le mariage, par la foiblesse et le défaut de chaleur des parties que nous avons détaillées ci-dessus, et qui seroit précisément le coursier dont parle Virgile, livre 3 de ses géorgiques.

« Quand des ans ou des maux il sentira
» le poids,
» Des travaux de l'amour dispense sa
« foiblesse ;
» Vénus ainsi que Mars demande la jeu-
» nesse.
» Pour son corps dévoré d'un impuissant
» desir,
» L'hymen est un tourment & non pas
» un plaisir.
Vieux athlète, son feu dès l'abord se con-
» sume :
» Tel le chaume s'éteint au moment qu'il
» s'allume.

Trad. de l'abbé de Lille.

De sorte qu'il ne pourroit, je ne dis dis pas s'acquitter totalement envers sa créancière, mais même payer la moitié de la dette. Pourquoi non, mon cher Cassius? Je sais que vous n'êtes aucunement dans le cas de recourir à un remède de cette nature, et je suis prêt à l'affirmer par serment et sous peine de privation des plaisirs de l'amour pendant la cinquantaine. Je sais depuis long-temps, comme votre médecin, et je ne me trompe pas, que vous êtes pourvu des plus brillantes qualités pour remplir les devoirs d'époux; les règles infaillibles de mon art, et la connoissance qu'il me donne de votre constitution physique, me permettent et me font même un devoir d'en juger. J'ai d'ailleurs pour garant de la vérité de mes conjectures, un témoin irrécusable et au dessus de toute

exception, qui depuis peu commence à se remuer dans les entrailles de votre douce et tendre moitié, et pour qui j'implore les faveurs de Lucino au temps marqué pour son élargissement. Pour ce qui est de communiquer à d'autres le remède que je vous indique, s'il en est qui ayent besoin du ministère d'un homme qui d'un bras vigoureux leur décharge sur le dos une ample provision de coups de verges, je ne le défends à personne, et ne leur envie pas ce plaisir. Non-seulement ceux qui habitent le temple des muses, comme on le dit ordinairement des savans, doivent être inaccessibles à la jalousie, mais plus encore les médecins.

L'envie, dit Scribonius Largus dans une lettre à C. Julius Callistus, *est un crime affreux qui déshonore les hommes, et doit être en horreur à*

tout l'univers, et principalement aux medecins ; car si leur ame n'étoit pas le séjour de l'humanité et de la tendre pitié, qui sont le premier devoir, la base et le but de leur profession, ils devroient être l'objet de la haine et du mépris des Dieux et des hommes.

C'est uniquement pour vous être agréable, ô l'ami de mon cœur, et satisfaire votre curiosité, que je me suis hasardé de traiter ce sujet et de vous dire mon avis, un peu librement à la vérité. Quel que soit son sort, tirez-en le meilleur parti possible, continuez-moi l'amitié dont vous m'honorez, pardonnez à ces plaisanteries innocentes, qui cependant conduisent à des réflexions importantes et sérieuses, et conservez précieusement une santé qui m'est aussi chère que la mienne. Adieu.

J. H. MEIBOMII,

DE

FLAGRORUM USU

IN RE MEDICA ET VENEREA.

Editio quarta castigatissima.

J. H. MEIBOMII,

DE

FLAGRORUM USU

IN RE MEDICA ET VENEREA,

ET LUMBORUM RENUMQUE OFFICIO.

EDENTE

CLAUDIO MERCIER, COMPENDIENSI.

PARISIIS,

SUMPTIBUS JAC. GIROUARD.

M. DCC. XCII.

Delicias pariunt Veneri crudelia Flagra;
Dum nocet, illa juvat, dum juvat, ecce nocet.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

Nous ne connoissons que 4 éditions de cet Ouvrage.

La première de 1639, in-12, très-fautive.

La 2e. de 1643, ayant au titre : *in re veneriâ* seulement. *Lugd. Batav. ex officinâ Elzevirianâ Academ. Jur. typog. in-4°. de 48 pages.*

La 3e. datée *Londini* 1665, in-32. n'est autre chose qu'une contrefaçon faite à Paris en 1757, et à laquelle on a ajouté le titre ci-dessus. Elle est pleine d'erreurs et d'omissions.

La 4e. Thomæ Bartholini (1),

(1) Thomas Bartholin, Medecin et Littérateur, très-savant, mais très-superstitieux, natif de Malmoë, mort en 1680, à 64 ans, a fait des découvertes sur les veines lactées & sur les vaisseaux limphatiques. Il est auteur des ouvrages suivans : 1. *sur l'usage de la neige*, 1661. 2°. *de Morbis*

Joan. Henrici Meibomii Patris, Henrici Meibomii filii, de usu Flagrorum in re medica et venerea lumborumque officio. Accedunt de eodem renum officio Joachimi Olhafii et Olaï Wormii dissertatiunculæ, Francofurti, ex Bibliopolio Hafniensi. Danielis Pauli Eibl. reg. 1669 in-12. – Cette dernière étant la plus étendue et la plus exacte, nous a beaucoup servi dans notre travail, et nous croyons pouvoir assurer que la nôtre ne laissera plus rien à desirer.

Biblicis. Francf. 1672. 3°. *Paralytici novi testamenti. Copenh.* 1653, *in*-8°. 4°. *Dissertatio de Passione Christi, Amst.* 1670. 5°. *Epistolæ medicinales et de Insolitis partûs viis, la Haye*, 1740, 5 v. *in*-8°.

6°. Celui dont il eſt ici question : *de usu Flagrorum, etc.* 1670.

7°. Et enfin un Journal intitulé : *acta hafniensia.*

THOM. BARTHOLINI,

DE FLAGRORUM USU MEDICO,

Ad Virum Clarissimum

HENRICUM MEIBOMIUM

EPISTOLA.

INTER præcipua seculi ornamenta numerari meretur parens tuus Joan. Henr. Meibomius, sed per te fama ejus crescit, quia paternæ virtutis hæres ex asse et successor, nominis celebritatem editis scriptis promovere Pergis. Varia is eruditione artem divinam quam principe curâ exer-

cebat semper exornavit, nec tibi minor cura est medici eruditi famam cum parente aucupari. Edita parentis monumenta, de jure jurando Hyppocratis et de vita Mæcenatis testantur quantus fuerit pater. Tu posteritati plenam fidem facies quantus sis filius, dum delitescentes apud te parentis lucubrationes, cedro dignas, publico exponis tuo auctas ingenio. In tantâ autem doctrinæ amplitudine, inter seriora alia negotia, se quoque ad minima demittens Parens, in gratiam viri clarissimi Christiani Cassii, cujus grata nobis est memoria, Flagrorum usum medicum ex antiquitate brevi dissertatione exposuit.

Quam cum typis suis recudere gestiret bibliopola noster, argumenti raritate motus, à me augmentum petiit. Remisi hominem ad te, authoris filium, magnâ cum laude medicinam in academiâ Juliâ docentem, et parentis exemplo in omni litteratura et antiquitate versatissimum, cui propius paterni scripti gloria tangit: nec enim vel tantillum ornamenti à me expectari posse tanti viri libello, qui propriis radiis per orbem universum clarissimè cum authore splendescit. Quamquam verò paterno honori augendo non defueris multis que accessionibus auctam dissertationem cum eruditâ epistolâ remi-

seris, rogare tamen non destitit Paullinus noster honesti lucri desiderio, ut observationes nonnullas adderem, quas mihi in promptu semper esse credit. Ne vel spem ejus vel officium amici desererem, quo Meibomiis Cassiisque obstrictum me scio, quia etiam, ut publico prosimus.

Communis ista pluribus causa est Deis.

Lacinias quasdam collegi, vel funiculos, pro Flagrorum vestrorum incremento, inter alias occupationes, quibus jam occupatum me amici non nesciunt, Parentis tui, tuoque honori dedicatos. Flagrorum usum pauci ante vos recoluerunt. Paucissimi certè amant, quia blanda potiùs ægros nostros afficiunt et

dulcia, ad severam medicinam horrentes, cum tamen ea sit malorum inter mortales conditio, ut blandè semper tractari non possint, etiam ubi maximè velis blandiri. Vincula hyppocratica subindè accersenda et duriores manus contumacibus morbis applicandæ. Verbera Flagrorum eos maximè curant, qui morbum simulant. Sæpissimè epilepsiam mentientes hoc remedio aspero, sed salutari convaluerunt, sanatique antequam ægrotarent, profuit ad prophylaxin, ne posteà hominibus simulato morbo imponerent.

Novi quoque pigros servos, morbum nescio quem fingentes, flagris ad officium redisse. Ad veros morbos

expiandos conferre plurimùm, tantò minus dubitare possumus quod animæ morbis flagella prosint. Hinc flagellantium ordinem tempore quadragesimali in Italiâ videas, vulneribus altis dorso inflictis præteritæ vitæ conscientiam expiare et velut in Cybeles sacris, apud Claudianum, lib 1. in Eutrop.

. . . . . Pectusque illidere pinu,
Inguinis & reliquum Phrygiis abscindere
. cultris.

Tales fuerunt apud paganos Syriaci Flagratores, qui justas pœnas facinoris alicujus ipsi vel pro se, vel pro aliis, mercede conducti, de suis manibus flagro contorto exposcebant, quos describit Apuleius lib. 8. Metamorphos.

Dispar

Dispar Circe virgâ mentem humanam sociorum Ulyssis in belluina corpora, imprimis porcina transformabat, de quâ Homerus Odiss. X. Magica hæc quidem sunt, moralis tamen sensu monstrant, verberibus quosdam ad sanum sensum redire, alios ad belluinum. Metamorphosis certa est, sed forma differens, quanquam nec curiosâ arte nec hæc fiat, nec illa. Vidi flagris castigatos Patavii à Religiosis, qui à malo spiritu obsessi credebantur, quos tamen reverâ fuisse epilepticos, propter signorum similitudinem, recte medici dictitant, quibus flagra, excitato in corpore calore, nocere non possunt. Ipsum se lapidibus concidit spiritu immun-

do obsessus Marc. V. v. 5 et pugnis se contundi queritur divus Paulus 2. Cor. 12. v. 7. Seu digitorum condylis, quomodo *Colaphon* ex Varino exponit Matth. Martin. in etymologico. Quanquam de colapho hoc notet Haymon Episcopus Halberstadensis, de ardore libidinis per diabolum accenso potius exponendum, quam de dolore capitis. Ad morborum curationem flagra adhibita olim fuisse, variis veterum autoritatibus ostendit Meibomius. Idque quando modicæ medicinæ locus non fuit. Flagris enim cœdi in atroci coërcitione gravissima quæ et servili injuria consistebat apud Romanos cum liberi tantum pœnæ lenitatis argumento,

fustibus castigarentur, sicut fusè ex jure explicat B. Brissonius lib. 3. Antiq. Jur civil. cap. 9.

De furoris seu insaniæ curatione elegans est locus Cœlii Aureliani, lib. 1 tardar. passionum, cap. 5 obiter à magno Meibomio patre notatus, in quo placet nonnihil immorari, ut fortior ex morâ sit furoris medicina, quanquam ex aliorum, non suâ sententiâ loquatur Cœlius, imprimis Titi Asclepiades discipuli, cujus vitam ex opere diù desiderato de vitiis medicorum, quod ex schedis paternis promisisti, expectamus. Verba Cœlii sunt. « Flagellis alii aïunt coërcendos, ut quasi judicio mentis pulso resipiant, cum magis, tumen-

tia cœde lacessendo, faciant asperiora, et adveniente lenimento passionis, cum sensum recipiunt, plagarum dolore vexentur.» Ita Rovillii editio habet quâ utor. Meibomii vero patris ita legit: ut sinistro mentis judicio depulso resipiscerent. Irridet istam curandi rationem methodicus Cœlius, partim quod asperiora reddantur tumentia loca verberibus et flagrorum plagis, quasi cœde aliquâ etiam post curationem dolore remanente, partim quod locum affectum non respiciat; inquit enim: « si, ut ratio poscit, vicinis magis ac patientibus locis adjutoria sunt adhibenda, coguntur ut ori vel capiti plagas imponant.» At caput affectum plagis

exacerbatur quod minimis offensis externis cœditur. De nihilo tamen non est Titi medicina, quanquam crudelior. Non calorem excitatum metuit, quia sine febre furor est, et sine parvo pulsu quo discrimine à phreneticis separatur. Timor doloris intra rationis terminos continet. Ita novi virum honestum non rarò furentem ab alio fortiori minis verberibusque coactum ut agno fieret pacatior. Alia ratio est resolutarum partium, quæ plagis affectæ excitantur, dolore scilicet et calore provocato; ubi tamen Themisoni non concedit Cœlius idem Aurelianus lib. 2 tard. pass. cap. 1 plagis ferulæ cœdi partes in passione cons-

titutas, quia salsæ aquæ potiùs mitigatione atque recorporatione videntur curandæ. Sed pace methodici, sicut pro ferula salsæ aquæ substitui rectè possunt, ita utrumque remedii genus sensum excitat ob acrimoniam et ad utrumque sequitur recorporatio. Quidquid fœrula præstat, efficit et aqua marina, quæ Dioscoridi lib. 5 cap. 19, calida est et acris. Et Celso nostro lib. 2 cap. 22. Omnia salsa acria sunt. Undè emplastrum DIALON Scribon. comp. 127, ulcera vetera et callosa renovat. Mitigatione torpent magis resolutæ partes quam reviviscunt fricandæ fortiter seu flagris seu acribus stimulis, ut resurgant. Modus

tamen et hic adhibendus, quem præscribit Galenus lib. 14 method. med. c. 16 « ferulas parvas ac leves modicè illitas gracilibus partibus incutiunt, donec modicè attollantur. Ad hunc modum mango quidam proximè nates pueri fame consumptas brevi auxit, percussu mediocri quotidiè usus, aut saltem alternis diebus. Si plagarum vexatione terreatur Cœlius, in promptu sunt remedia apud Æginetam lib. 4 rei med. cap. 12. Pellis nimirùm ovilla recens detracta calida adhuc, flagris cœsis circumdata, præter alia ibidem et cap. 14 et apud Aëtium Tetr. 4. s. 2. cap. 65. Galen. lib. 11. S. M. F. Avicennam lib. 4. Fen. 4. Tr. 2. cap. 7. signata. Contrà

plagarum dolores præsumptione se muniebant Syriaci effeminati, ut narrat Apulcius lib. d. spiritus cohibitionem suspicatur fuisse. Beroaldus, salutare homini contrà plagas præcidium, quod ex Plinio probat, inventum animalis cui nomen est Meles; si quidem in metu sufflatâ cute distentæ meles ictus hominum et morsus canum arcent. Medicina hæc per flagra quanquam durior videatur, ab eâ tamen medicus abstinere non debet, si salutari effectu nobilitetur. Eleganter in hanc rem B. Augustinus ep. 50. molestus est et medicus furenti frenetico et pater indisciplinato filio, ille ligando, iste cœdendo sed ambo di-

ligendo. Si autem illos negligant et perire permittant, ista potiùs mansuetudo falsa, crudelis est. Socrates apud Platonem in Georgiâ negat medicum permittere ut ægrotans appetitus suos impleat, aut cibis multis suavissimisque utatur. Est quippè, ut contrà Gnosticos Tertullianus loquitur, planè quasi sœvitia medicina de scalpello, de cauterio, de sinapis incendio, (addo de flagello) non tamen secari, inuri, et extendi morderique idcircò malum, quia dolores utiles adfert, nec quia tantummodo contristat, recusabitur, sed quia necessariò contristat, adhibebitur. Horrorem operis fructus excusat. Res

enim bonæ atquæ malæ, non dolore et voluptate, sed utilitate et noxa sunt judicandæ. Omnia igitur in medico imperante ferri debent ex antiquâ formulâ: I lictor (vel serve) collige manus, verberato, caput obnubito; sed cætera ignorante; arbori infelici suspendito. Hœc causa est quod inter tonsorum instrumenta olim flagra sint recensita, indicio Martialis lib. 2. ep. 17.

Tonstrix suburæ faucibus sedet primis,
Cruenta pendent quâ Flagella *tertorum.*

Et ut doloris sensus augeretur, ex lanâ contortâ multis nodis durioribus exasperabantur flagra, et ut vestigia sui in cute relinquerentur velut aculeis, ossibus animalium, Apuleio

multijugis talis ovium. Ut mirum non sit quod quasi inusta dicantur Catullo Ep. 25, ad Thallum, cui ob furtum minatur flagella lateri manibusque,

Ne laneum latusculum, manusque mollicellas
Inusta *turpiter tibi* Flagella *conscribillent.*

Sed de his antiquarii, circumspiciant. Vix mitiores manus alibi medicus affert. Tunc incipit medicina proficere, ut verè Seneca epist. 90, ubi in corpore alienato, dolorem tactus expressit. Urticis Flagrorum vice utitur in membrorum torpore, quarum tanta vis, ut teneros auserculos enecent si pupugerint, teste Columella lib. 8. R. R. cap. 14. Nostri

villici deplumata Gallinarum africanarum pectora urticis verberant, ut libentius incubent. Impeditâ deglutitione à bolo faucibus inhærente, vel ossiculo gulæ impacto, tergum pugnis fatigamus, excussuri quasi armatâ manu inimicum bolum. Si oscitatione vel risu immodico luxetur os maxillæ inferioris, alapâ forti manu inflictâ in locum recurrit, quod non semel risum astantibus movit. Fortiter compresso ventre orbiculisque ligneis, vel stanneis percusso, fœtus mortuus ex angustiis matris extruditur apud Insubres, quemadmodum cent. 6. hist 83. docuimus. Virgis pueros adultiores que lotium de nocte continere assuevisse observav

observavi. In re venereâ quantum flagra valeant, exemplis quibusdam demonstrat laudatus Meibomius pater, quæ repetere opus non est, ne verecundæ aures iteratâ lectione offendantur, quanquam non ignoratus fuerit Venetiis quidam, qui solis verberibus pugno Amasiæ ad negotia veneris sollicitabatur expediunda, quemadmodùm olim cupido apud Anacreontem, carm. in amor. Hyacinthino bacillo adigebat ad sequendum. Notandum ad argumenti hujus illustrationem, non viros tantum flagris excitari ad illicitas voluptates et intempestivas, sed et fœminas flagellis incitari et incalescere, ut facilius concipiant. Notum id fuit Ro-

manis mulieribus, quæ Lupercis se offerebant flagellandas, ut conciperent. Autor hujus ritus est Juvenalis, sat. 2.

. . . . . Steriles moriuntur et illis
Turgida non prodest conditâ pyxide lyde,
Nec prodest agili palmas præbere Luperco.

Ubi vetus scholiastes: steriles mulieres februantibus lupercis se offerebant, et ferulâ verberabantur, hoc homine qui infrà tectum multi seminis credit contractus ob fœcunditatem dandam: palmas ideò dicit, quia aut Catomus lætabantur, aut quia manibus vapulant cunei per civitatem, tunc et in solio, si quis post ipsum descenderit, statim concipit. Cur verò palmæ verberatæ ad

fœcunditatem Romanas mulieres accelleraverint, sine superstitione, facilis ex circulatione ratio petitur. Incalescens enim plagis sanguis in manu recurrit ad cor, exindèque ad uterum per arterias, qui calefactus citius, ad libidinem incitatur, disponiturque ad conceptionem. De ferulâ ipsâ, quâ in lupercalibus utebantur, ita Festus Pompeius lib. 3, *Crepos* Romani Lupercos dicebant, à crepitu pellicularum, quem faciunt verberantes: mos enim Romanis in lupercalibus nudos discurrere et pellibus obvias quasque fœminas ferire. Ferulæ hæ pelle et corio tectæ, suspicante Dempstero ad lib. 3. Rosin. cap. 2. idque vel canis, vel hirci, ad

sonum edendum, vel dolorem augendum. Plutarchus verberationem illam purgationem esse asserit, quæst. Rom. 67. Apud Ovidium legisse me memini:

Excipe fœcundæ patienter verbera dextræ,
Jam sacer optati nomen habebit avi.

Irridet quidem hæc verbera Juvenalis sat. 2. et ut ludicram rem perstringit Prudentius in romano martyre.

Quid illa turpis pompa? nempe ignobiles
Vos esse monstrat, cum Luperci curritis,
Quem servulorum non rear vilissimum,
Nudus plateas, si per omnes cursitans
Pulset puellas verbere ictas ludicro.

Quomodo autem excusari per naturam possit, jam diximus, licet et

dolus Lupercorum subesse potuerit qui aliis telis feriebant puellas, quæ in impotentiâ suadet Cardanus lib. 2. de util. ex adv. capienda.

Sunt gentes, inter quas Persæ et Russi, quarum uxores pro amoris conjugalis signo à maritis vapulantur. De uxoribus Russicis. J. Barclaïus in Icon. anim. cap. 8. virorum in se benevolentiam ex verberorum numero æstimare, nunquam melius suo judicio habitas quam cum in sæva ingenia inciderunt. Negat quidem id sibi compertum *Polutropos* Ad. Olearius in itiner. At historiâ singulari confirmat Barclaius, quam non gravabor repetere.

Quidam è Germaniâ in Moscoviam migraverat, vir è plebe, et si nomen in tantillâ re placet, Jordanes dicebatur. Hæsit ergo in illa regione, et cum sibi eæ sedes placerent, inde etiam duxit uxorem. Hanc cum caram haberet, omnibus que officiis mutuam gratiam affectaret, illa dejectis luminibus mœsta, crebrò in singultibus et cæteris mœrentis animi indiciis erat. Viro denique sciscitanti mœstitiæ causam, se enim nullis quod sciret amicitiæ muneribus defuisse. Quid tu, inquit mulier, tam egregiè fingis amorem? Num putas latere me quam tibi vilis sim? Simul que largos gemitus cæpit effundere.

Ille attonitus in amplexus mœrentem recepit, rogare perseverans, numquid eam offendisset; peccavisse se forsitan, sed culpam emendatione deleturum. Ad hæc illa, ubi autem sunt verbera, inquit, quibus te amare docuisti? Hoc certè potissimum pacto maritorum in uxores apud nos benevolentia et cura sancitur. Hoc à Jordane audito, primum stupor continuit risum; mox utroque vanescente, è re suâ esse putavit, ut uxorem eomodo haberet, quem ipsa præscripserat; nec multò post arripuit cœdendæ mulieri scausam, et illa fustibus mitigata, tum primum bonâ fide amare et colere virum cœpit.

Eamdem historiam recitat Petrus Petræus de Erlesunda, part. 5. chronic. Moscov. qui addit flagella à maritis primò statim post nuptias comparari ustensilia inter domestica ad eosdem usus. Forsan ex suprà dictis dulcamari amoris ratio petenda. Nam ad emendationem ista flagra non spectant. Mulieres enim malæ, si quæ sint, nec minis compescuntur, nec irâ, si vel silice dentes excutiantur, ut loquitur Simonides apud Stobæum. Bonus vero maritus tantùm abest carissimum pectus plagis excruciet, ut potiùs cum illo homine, quem ex Senecæ deperditis B. Hieronimus lib 1. contra Jovianum describit,

exiturus in publicum fascià uxoris pectus colliget.

In flagellatione lumborum renibus excalefactis seminis materiam, vel incitari vel augeri juxtà cum Meibomiio patre existimavi, et quomodo cum circulatione sanguinis renum illud officium à Sennerto, Olhafio, Wormio nostro et Meibomio defensum conciliari possit, in anatome reformatâ pridem docui.

Quæ si explere non possint desideria eruditorum, nihil verius quam à communi causâ, sanguinis nempe calore, in lumbis flagellatis accenso, et libidinem veneream et renum calorem tecum advocare. Hinc situs corporis supinus ad seminis profluv-

vium dormientes invitat, calore lumborum excitato. Hinc regio fricata ad œstrum veneris proritat, quam voluptatem vitæ damno quidam Lutetiæ luit.

Hinc deniquè lumbis remedia refrigerantia adhibemus, quando gonorhœa molesta est. Renibus emplastra applicat Actuarius lib. 4. meth. med. cap. 8. quæ robur addunt et minimè calefaciunt. At plumbi laminam lumbis apponit Oribasius, lib. 4. de loc. affect. curat. cap. 107. qui in hoc negotio distinguit lumbos à renibus. In fragmento enim de victûs ratione in quolibet anni tempore, quod primus Basileæ 1528. edidit Albanus

Torinus, serio monet, ne quis nimium lumbos infrigidet, ne his nimis infrigidatis lædantur renes. De renum vero officio ad seminis generationem nihil amplius addo, quia in dubium vocavit clariss. Vallæus ex principiis circulationis, quo præceptore semper gloriabor. Ea fuit istius temporis hæresis, cujus multi discipuli errant, multique doctores, quæque inter initia, cum magno impetu cæpisset, sensim extincta est. Quippe nunc ad alia distrahuntur ingeniorum curiositates, novæque occupationes veteribus substituuntur, postquam abdita humani corporis secreta perrumpere

cordatius cœperunt Doctorum cogitationes, non contentæ ea scire quæ hactenus credita potiùs fuere quam ostensa. Vale.

Ex Tusculano meo Hagestedano. 24 Octobr. 1669.

JOAN.

JOAN. HEN. MEIBOMII
DE FLAGRORUM USU
IN RE MEDICA ET VENEREA.

EN accipe sis tandem, amicissime Cassi, quem ex vino tibi debeo, de flagrorum in re veneria usu et quo porrò res ipsa nos traxit, de præcipuo lumborum renum que officio discursum. (1). Eum enim pollicitus tibi nuper fui, cum apud communem utriusque nostrum amicum Cl. Martinum Gerdesium, Illustrissimi Principis tui Consiliarium, ac Colle-

(1) L'édition de 1665, dit *non adeò in vulgato usu*, &c.

gam tuum in cœna unà esse mus. Primum autem, quâ occasione vix memini, ad morborum curationes verbera et plagas aliquando facere dixi; quod παράδοξον vobis videbatur. Id veró experientiâ ita esse compertum, ego asserere, et ad Medicos provocare, qui passim id doceant, ac testentur. Maniacos, sanè jam olim Titus, Asclepiadis discipulus (qui sub D. Augusto vixit, ut in vitis Medicorum ostendi) lib. II. de animâ, flagellis docuit coërcendos, ut sinistro mentis judicio depulso resipiscerent.

Testis est Cælius Aurelianus lib. I. tardar. passion. cap. v. Ex amore melancholicos, aut insanientes, si

alia nihil prosint, non pauci sunt, qui vapulare jubent; sæpè etiam errore discusso ad bonæ mentis frugem ipsos eo ingenio reduxerunt. Rhases, lib. 1. Contin. cap. 4. subindè ex Judæo, Medico celebri, et quem in testimonium citat, τὸν ἱρωτομανῆ ubi alia nil prosint, ligari jubet, et vapulare fortiter, et pugnis percuti, id que vicibus repetitis, si non statim subsequatur effectus. Cùm una hirundo, ut ait, ver non faciat.

Rhazi subscribit Ant. Guainerius, Pract. tract. 15. cap. 8. Et Valescus de Tarenta, Philonii lib. 1. cap. 11. cujus verba ipsissima hæc sunt: Si juvenis est, flagelletur culus ejus cum

verberibus, et si non sistit, ponatur in fundo turris cum pane et aquâ, donec veniam à sua insaniâ petat; et teneatur in disciplinâ.

Si Senecæ credimus lib. 6. de benefic. cap. 8. quartana discussa est: ob atri forte lentique humoris ex flagellatione incalescentiam, et dissipationem ex motu, ut non ineptè conjicit J. Lipsius, in comm.

Medicos alios gracilium corpora, ut pinguefierent et incrassarentur, virgis verberari voluisse, auctor est Hier. Mercurialis, lib. 4. de arte gymnast. cap. 9. et mangonum exemplis, id fieri posse, jam pridem ostenderat Galenus Meth. Med.

lib. 14. cap 16. Carnem enim ita elevari, atque ad eam alimentum attrahi certum est. Membra insuper resoluta urticarum virentium fasciculis flagellari solere, ut calor sanguisque in partes penè emortuas alliciantur, in vulgus notum est: Quas plagis ferulæ insuper cædendas Themison volnit, lib. 1. tardar. passion. apud Cæl. Aurelianum lib. 11. Chr. Cap 1.

Elidæus Paduanus, Consil. Med 282, ad faciliorem variolarum eruptionem tenella etiam, et innoxia infantium corpora, urticarum earundem incussu converberare non veretur. Monstro ferè simile est, quod de verberum usu in alvi obstructione

refert Thomas Campanella, ordinis Prædicatorum Monachus, quem Neapoli Campaniæ olim novimus. Is Medicinalium lib III, cap. 5. art. 12. Princeps Venusiæ, inquit, Musicâ clarissimus nostro tempore, alvum deponere non poterat, nisi verberatus à servo ad id adscito. Addit, posse hoc metui dari, cogenti spiritum ad interiora; quod nunc non disputo.

Esse verò, qui in venerem virgarum plagis stimulentur, aut in libidinem verberibus accensi despument, partemque illam quâ viri sumus, ad flagelli numeros sonosque insurgere; hoc illud erat quod asserenti mihi tam facilè credi non posse putabas.

Faciam tamen ut id credas, mi Cassi, ubi testimoniis auctorum non proletariorum, non vice simplici id usu venisse ostendero, atque argumenta insuper dixero rationesque, ob quas fieri id ita potuisse, vel alii putarint, vel ego existimem. Nec tamen nunc de urticarum viridium in inguina incussibus verborum multum faciam. Iis enim brevitatem virgæ virilis, si sterilitas ob eam metuatur, emendari, virgamque magnificari, adfirmat Menghus Faventinus Pract. part. II. cap. de passion. memb. generat. Iisdem languentem aut sopitam Venerem excitari, vel Petronius tuus docere te poterit. Apud eum Eucolpio» Fune-

rata erat pars illa corporis, quæ quondam Achilles fuerat et frigidior rigente bruma confugerat in viscera mille operta rugis, lorumque in aquâ, non inguen erat; «ut verba sonant auctoris. Huic cum Enothea, Priapi acerdos. promisi set, fascinum tam rigidum reddituram, ut cornu; nasturtii succum cum abrotono miscet, perfusisque ejus inguinibus, viridis urticæ fascem comprehendit, omniaque infrà umbilicum lentâ manu cædit.

Ego devenâ fortique flagellatione, tecum acturus sum, deque eâ primùm nunc audiemus Joan. Picum, Mirandulæ Comitem, qui seculo abhinc uno ac dimidio vixit. Is lib.

3. contrà Astrologos, cap. 27. de familiari quodam suo. «Vivit adhuc, inquit, homo mihi notus, prodigiosæ libidinis et inauditæ. Nam ad Venerem nunquam accenditur, nisi vapulet. Et tamen scelu- id ita cogitat; sævientes ita plagas desiderat, ut increpet verberantem, si cum eo lentius egerit, haud compos plenè voti, nisi ruperit sanguis, et innocentes artus hominis nocentissimi violentior scutica desævierit. Efflagitat miser hanc operam summis precibus ab eâ semper fæminâ quam adit, præbetque flagellum, pridiè sibi ad id officii aceti infusione duratum, et supplex à meretrice verberari postulat: à quâ quantò cæditur

duriùs, eò ferventiùs incalescit, et pari passu ad voluptatem dolorem-que contendit. Unus inventus homo, qui corporeas delicias inter cruciatus inveniat : et cum alioquin pessimus non sit, morbum suum agnoscit et odit. Hæc Picus; ex quo rei meminêre Joan. Nevizanus, Silvæ nupt. lib. 1. num. 130. Thom. Campanella, loco adducto. Quod si animi non fallor, idem etiam cum Pici hoc familiari ille fuit, cujus Cælius Rhodiginus mentionem facit lect. antiq. lib 11. cap. 15. et ex Cælio Andreas Tiraquellus in lege connubiali 15. num. 5. Ita autem Cælius :

« Non multis ante annis vixisse quemdam in veneriis non gallinaceæ

salacitatis, verùm ingenii stupendi maximè, quodque vix impetret fidem, ex adjuratissimis compertum est: qui quò pluribus affectus fuisset plagis, eò impetuosiùs ardentiùsque in concubitum ferebatur præceps. Fuit omninò mira res: nescires utrùm affectaret avidiùs verbera, an coëtum: nisi quod illorum mensurâ libidinis voluptas constabat. Proindè extentis precibus difflagellari exposcebat pridiè, quàm id pateretur, flagello aceti asperitate obdurato. Quod si converberator lentiùs agere fortè visus, velut exstimulante rabie, conviciis incessebat: nec factum sibi satis arbitrabatur, ni inter cædendum sanguis se osten-

disset. Unus, opinor, mortalium inventus, qui eodem impetu in supplicium ferretur, ac delicias: quique inter tormenta, sensuum titillationes, ac æstuantem pruritum vel expleret, vel incenderet. « Accedat his alius consimilis naturâ præditus ex Othone Brunfelsio medico celebr.: quem is, in Onomast. Med. in verbo coïtûs, apud Monachiam, Bavariæ Ducum sedem, suo tempo e vixisse, et cùm uxore res mariti agere nequiisse, nisi acriter antè flagris conc sum, testatur.

Addo (1) exemplum, quod dum Lubecæ hic ago, contigit. Civis quidam Lubecensis, butyri et caseo-

(1) L'édit. de 1665. in-32, ajoute; verò & recens nuperrimque.

rum

rum propolâ, in plateâ habitans, quæ à molendinis nomen invenit, præter alia facinora ob commissum adulterium ad magistratum delatus, caussâque cognitâ urbe excedere, ac solum vertere jussus fuit. Meretricula, cui is adsueverat, coram Senatoribus judicio criminali præfectis, quos vulgò die Gerichts-Herren vocant, confessa est, nunquam illum acrius, quàm virgis prius secundum dorsum ab se difflagellatum, arrexisse. et virum se præstitisse: officio verò peracto, nisi denuò flagris cœsum, vix ultrà quidquam patrare potuisse. Adulter ipse idem primò quidem negare: seriò tamen et severè interrogatus, non inficias ire, Testes do ipsos

judicii criminalis id temporis Senatus nomine præfectos, Thomam Stornin-gium, et Adrianum Mollerum, amicos meos, etiamnum, ut nosti, superstites. Pauci insupersunt anni cum in primariâ confederati Belgii urbe, vir in non parvâ dignitate constitutus veneri que ad modum deditus deprehensus fuit cum mulierculâ quadam consuevisse; cum quâ tamen nisi flagellorum ictibus excitatus, vix aliquid patrare potuerit. Hic verò re ad magistratum delata, officio motus, pœnam dedit suæ lasciviæ, diù que

Hæc fuit in toto notissima fabula vulgo. Quibus exemplis, cum fidem, ut puto, derogare nec velis, nec possis;

videamus nunc tandem an aliqua monstrosæ hujus rei, ut videtur, reddi possit ratio. Si Astrologos consultum eas, rem omnem illi in astra referent, et cœlum accusabunt, quod peculiari occultoque influxu peculiarem ejuscemodi ac prodigiosam fere naturam hominibus aliquando conciliet. Damnatam nempe dicent, ut Picus ait, in hominis genituræ Venerem, atque adversis ut alio modo minantibus radiis flagellatam, qua de re pluribus edocere nos satagit Franc. Junctinus de judiciis nativit. cap. 6. Verùm cum cœlum et astra caussæ sint universales et quæ tam particulares effectus in uno atque altero individuo caussare nequeant, rejicit eas non im-

meritò Picus, et causam proximiorem quærit. Putat autem eam in familiari suo fuisse consuetudinem. Ita enim in narratione illa pergit: » A quo, diligenter tam insolitæ pestis caussam cum sciscitarer; à puero, aïebat, sic adsuevi. Et me rursus consuetudinis caussam interrogante, educatum se cum pueris scelestissimis, addidit, inter quos convenisset hæc cædendi licentia, quasi pretio quodam, mutuum sibi vendere flagitiosâ alternatione pudorem.

Ejusdem est sententiæ Cœlius, Pici ut historiæ, ita et opinionis in caussâ adsignandâ, transcriptor; cujus hæc verba :» Quod nec mirum minus est, non latebat hominem

flagitii inusitata species, seque in eo execrabatur, ac sibi ipsi erat infestus. Cæterùm consuetudine depravatâ amplius prævalente, utebatur vitio, et improbabat. Irroborârat verò ea, radicesque egerat altiùs, quod ita erat assuetus puer, communicatâ stupri fœditate inter æquales, plagarum allectatione. Documento inde præsigni, quantum moribus inolescendis educationis possit ratio. Hæc illi. Ego verò non nego, consuetudinis vim esse magnam; ac ferè in naturam eam abire, pridem me docuit Aristoteles, lib. de memor. et reminisc. cap. 3. et lib. 7. Ethic. cap. 10. et notavit Ennius ubi ait:

Usus longus mos est, ac meditatio crebra,
Hunc tandem assero naturam mortalibus esse.

Eleganterque ostendit Galenus, quantam vim et potentiam consuetudo in omnibus rebus habeat, lib. de consuetud. cap. 2 et 3. alteramque naturam vocat lib. 2 de temper. cap. 4 et lib. 3. de simplic. cap. 18. Fortè etiam in Cœlii illo, aut Pici exemplo, successu temporis consuetudo aliquid ad rem facere potuit. At in altero Brunfelsii, aut quod ego commemoravi, caussa illa non procedet. Et cur alii ejusdem sodalitatis pueri, cum Pici familiari idem non passi sunt? inquit Thomas Campanella superius adducto loco. Consue-

ludo enim particulariter tantùm aliquid caussat, atque in uno aut altero saltùm individuo. Neque omnes isti quos recensuimus, ab ineunte ætate flagitiosâ illâ alternatione pudorem sibi invicem vindidisse aut flagris in Venerem primis ab annis se invitasse, verisimile est. Gratulamur nos Germaniæ nostræ, quod scelera ista perversæ Veneris, et puerorum contumeliæ, aut mutuæ alternæquæ marium inquinationes in ipsâ ferè ignorentur, aut ab aliquo fortè perpetratæ (si tandem exemplum reperias) severè flammis ultricibus puniantur. « Nihil tale novere Germani : et sanctius ad Oceanum vivitur, dicebat olim

de majoribus nostris Quinctilianus, Declamat. Pro milite Mariano, cujus pudicitiam tentaverat Tribunus; quâ de re plura diximus in Comment. ad jusjur. Hipp. cap. 18.

Cum itaque nec astra, nec sola consuetudo in caussa sint, ob quam flagra libidinem concitent, videamus porro, num alia quæpiam subesse queat; quam ut investigemus, utique paullo altius nobis res fuerit arcessenda. Sciendum igitur, flagellationem istam, virgarumque incussus, non alibi quam in dorso factos: quod et meretricula Lubecensis illa confessa est, et de cæteris æquè certum est. Neque enim partes illæ, quibus viri sumus, virgarum flagra et

quidem ad sanguinis eruptionem, ferre queunt : et communiter flagra tergo sive dorso incutiuntur. Dorsi autem potissimam partem absolvunt lumbi. Pars nempe illa corporis, cujus fundamentum sunt quinque vertebræ, quæ post thoracis vertebras locatæ, ad os sacrum continuantur. Has musculi, et cum adipe cutis extrinsecus tegunt, intrinsecus musculi succingunt, quos Græci ψόας appellant. Iis porro incumbunt renes, dexter et sinister, unus in quoque latere, et quatuor ferè vertebrarum spatium suâ magnitudine occupant; ac venæ cavæ arteriæque magnæ annectuntur. Tam à venâ autem cavâ, quam arteriâ magnâ, et insignia renes

in se recipiunt vasa, quæ emulgentia vocant; uterque nempe utrinque vas unum; venam et arteriam: quæ per ramos deindè in ipsam eorum substantiam variè disperguntur. Dextra parte venæ cavæ, sub ipsa emulgente, oritur seminaria vena dextra, et eodem loci ax arteriâ magna, arteria seminaria utraque ad testiculum dextrum descendens. Parte sinistrâ, arteria seminaria ex magnæ arteriæ trunco, vena verò seminaria ex sinistrâ venâ emulgente profectæ, sinistro testiculo inseruntur. Nec desunt nervi, qui ex spinalis medullæ portione, in prædictis vertebris contenta, ad renes mittuntur, nec in eorundem tantum tunicas, sed subs-

tantiam quoque pertingunt. Ex ipsâ demum cavitate renum, ureteres producti vesicæ implantantur. Hæ partes omnes, ut unâ lumborum apellatione venire possunt: ita unum communemque etiam iis usum adsignari par erat, ut rectè statuit Marsil. Cagnatus Variar Lect. lib. 4, cap. 7. In singularum quidem partium usum, ossium, musculorum, renum, vasorumque, sat accuratè anquisivere auctores, at quem in commune omnes conferant, insuper habuerunt investigare. Cagnatus omnes, quemque tamen suo modo, semini tum elaborando, tum ipsi generationis operi perficiendo, quod naturalissimum vocat Philosophus lib. 2. de An. text. 35. dicatos censuit.

neque aliò videntur inclinare Hieron. Montnus Pract. part. 1. lib. 4. cap. ult. et è jurisconsultis vestris Andr. Tiraquellus, L. Connub. 15. num. 40, 41, 42. Atque id quidem non immeritò, nec temerè. Tale quid enim et lumbis, et renibus, ac lateribus, tum sacræ litteræ, tum antiquitas omnis, sivè sacros, sivè profanos scriptores consulas, unanimi consensu jam olim attribuerunt. Et sacræ quidem litteræ opus generationis lumbis non uno in loco deferunt, ut Genesios cap. 35. vers 11. Reges de lumbis tuis egredientur; et apud Apost. Epist. ad Hebr. cap. 7. vers 5. Filii Abraham, dicuntur, egressi de lumbis ejus; et vers 10. Levi

in

in iisdem fuisse dicitur. Unde Basilius magnus comment in Esaïæ cap. 16 in plerisque, inquit, scripturæ locis, lumbus sumitur pro genitalibus membris et Origenes, dum Homil. 1. in illud Psal 37, v. 8. » Lumbi mei impleti sunt illusionibus : commentatur ; in lumbis inquit, humanorum seminum receptaculum esse dicitur, ex quo illud genus indicatur peccati, quod per libidinem geritur. Et proverbium est apud Hebræos, ut lumbos præcingere, aut succingere, dicant pudicitiam servare et à libidine sibi temperare. Hoc respectu Jehovah ad Jobum, Jobi C. 38, v. 3 et C. 40, v. 2. » Accinge sicut vir lumbos tuos, h. e. sicut vir fortis

restringe luxuriam : ut in iis sit, inquit Isidorus Orig. lib. 11. cap. 1. resistendi præparatio, in quibus libidini est usitata dominandi occasio. Conferuidam Sin voce PSOA.

Huc trahit D. Hieronymus Comm. in Nahum, illud prophetæ c. 11. v. 1. contemplare viam tuam, conforta lumbos, robora virtutem valdè. Uti et illud de Joanne Baptista, Matth. c. 3. v. 4.» Habuit zonam pelliceam circá lumbos suos. Quem proindè nos imitari jubet Gregorius Nazians. Orat. 42. et Nicetas in comment. ibid. Neque aliter intelligendus Esaïas cap. 32. vers. 11. Jeremias cap. 1. vers. 17. D. Paulus ad Ephes. c. 4. vers. 14. Neque Salomo, qui de muliere

forti et pudicâ ait : Accinxit fortitudine lumbos suos. Proverb. ult. vers. 17. Apud D. Petrum verò Epist. 1. cap. 1. vers. 13. succinctum esse lumbos mentis, est luxuriam à cogitationibus arcere, ait Montuus loco laudato. Fallor etiam, an et Romani huc oculum intenderunt? quando cinctum esse, modestiæ, disciplinæ, modestique animi putarunt argumentum. discinctum verò mores dissolutos notare : quâ de re plura dixi in Mœcenate. Hodiè in Galliis moris est, ut iis, quibus Apollinaris laurea tribuitur, fasciâ sericiâ, tanqnam insigni quopiam lumbi succingantur. Eo Franc. Ranchinus Comm. in Jusjur. Hipp.

castitatis necessitatem in Medicis notari censet; Zonam enim renum coërcitionem indicare, et effrenatæ lumborum cupiditatis abstinentiam. Hinc Dianam, castitatis Deam semper zonam gestare ab antiquis creditum: Hinc zonam solvere in verbis esse nuptis, et virginitatis imminutionem notare. Et rectè Aëtius, Tetrab. I serm. III. cap. 8. Veneris usum nocivum esse ait illis, qui lumbos aut renes habent imbecilles, atque idcircò Elumbes dicuntur. De iis est proverbium apud Eustathium in navium catalogo

ὀσ φὸυ κατηγως, ἄσε Μυσ:Θ ὄν Θ

Lumbos solutus, tanquam asellus mysius. quod Hadrianus Junius, cent 6. ad.

48 explicat de mollibus, effeminatis et elumbibus. Nec aliam ob causam Petronio in Satyrico, lumbi soluti, sunt Venere enervati. Sed et podagricum se esse, inquit, lumborumque solutorum omnibus dixerat. Tales Catullo Epigr. 16. sunt;

Qui duros nequeunt movere lumbos.

quibus opponit Martialis lib. 5 Epigram. 79.

Lascivos docili tremore lumbos.

Et Auctor Carminis liberi fluctuantes lumbos. Carm. 18.

Ecquando Theletusa circulatrix
Crissabit tibi fluctuante lumbo.

Fluctuare enim est crebrò moveri.

et ad exemplum fluctuum inquietari. Græcis est ῥιπτεῖσθαι, Latinis crissare. Indè ῥίπτωμα impudicæ saltationis genus. Quale est quod nostris hodiè moribus il Bergamasco vocamus et non nisi à personatis desaltari solet. De illo Juven. sat. 11.

Plausu quo probatæ
Ad terram tremulo descendunt clune puellæ

Arnobius libro 2 « lasciviens multitudo incompositos corporum dissolveretur in motus, saltitaret et cantaret, orbes saltatorios verteret et ultimum clunibus et coxendibus sublevatis lumborum crispitudine fluctuaret. » Vide in epistolis græcanicis epistolam Megara ad Bacchidem de Thryallide, si lubet.

Et respicit huc Persius Sat. 1. ubi de lascivis versibus, et quæ libidinantem pruritum auditoribus excitant, ait:

Cum carmina lumbum
Intrant, & tremulo scalpuntur ubi intima versu.

Et Juvenalis Sat. 6. de tibiis Sacerdotum Bonæ Deæ:

Nota Bonæ secreta Deæ, cum tibia lumbos
Excitat, et cornu pariter vinoque feruntur.

Quare etiam Isidorus loco adducto lumbos ob libidinis lasciviam dictos vult, quod viris caussa corporeæ voluptatis in ipsis resideat.

Nicolaus Perottus, in Cornucop. planius à lubidine seu appetentiâ deducit. Esse enim lumbos à lubendo,

insertâ M. litterâ, quod sæpè usu venit. Ita « cumbo à cubo, à pago, pango, à frago, frango, » ait doctissimus Matth. Martinius, in Lexico Etymol.

Atque ut lumbis, ita et renibus, lumborum parti, et quidem principi, si conformationem spectes, idem officium tribuitur. Hos enim ad generationis officium facere lib. 11. Reg innuitur, cap. 7. vers. 12. Filius qui egreditur de renibus tuis.

Undè Tertullianus lib. de carnis resurrect. vocat renes conscios seminis.

Hesychius Presbyter, quem corruptè Isicium vocant, Comment. in Levitic. lib. 1 « Renes, inquit, sunt eoïtalium seminum ministeria : et

mox : in renibus coïtalis operationis sunt semina. »

D. Augustinus enarrans Psalmi 7 v. 11. scribit nomine renum delectationes Venerias intelligi. D. Hieronymus Comm. in Nahum Prophetæ c. 11. « Omnia, ait, opera, quæ ad coïtum pertinent, renum appellatione venire, » quod ferè repetit Comm. in Ezechiel. c. 16.

Verba insuper illa Jeremiæ, c. 17 vers. 10. et Apocalyps. c. 11 vers. 20, scrutans renes et corda; Nicolaus Lyra explicat: «examinans et puniens concupiscentias et cogitationes malas. Per cor nempe cogitationes, per renes in sacris litteris concupiscentiæ intelliguntur. Itaque Psalmog.

Ps. 26 v. 11. Deum rogat, ut renes ipsius et cor urat; et ex ipso Ecclesia in Hymno illo. « Ure igne sancti Spiritus, renes nostros, et cor nostrum, Domine; ut tibi casto corpore serviamus, et mundo corde placeamus. »

Et communiter Theologi per id, quod Exodi 12 vers. 11. præcipitur iis, qui agnum paschalem comedebant, ut renes accingant, intelligunt refrænationem libidinis. »

Ausonius renibus uti, usurpavit pro libidini indulgere, Epigr. 13. Utere rene tuo. Et vulgò joculari sermone nostratibus renes purgare dicuntur, qui Veneri litant.

Quæ causa est, cur Hippoc. lib.

de morb. int. Aristoteles, Prob. sect. 6. Probl. 11. Galenus lib 6. Epid. Comm. 6. Aëtius Tetrab. 1 serm 3. c. 8. Avicenna lib. 3 fen. 8 tract. 11. c. 11. plurimique Medicorum alii, Veneris usum nimium renibus obesse nos docuerunt. Hinc est, quod renes olim Veneri dicati erant.

Fulgentius enim lib 3 Mytholog. in fabulâ Peleï et Thetidis ex Democriti Phisyologiâ, memor libro refert Ethnicos, quod singulas partes in homine singulares Deos obtinere putarent, Jovi caput, Junoni brachia, Minervæ oculos, Neptuno pectus, cinctum Marti, renes Veneri, Mercurio pedes adsignasse.

Quod si etymologiam denique

nominis et originationem inquisieris, Varroni, Romanorum doctissimo, ut vocat Quinctilian. Instit. orat. lib 10. cap. 1. renes dicti fuere λ'πὸ τῦ ῥέειν, quasi rivi ab his obscœni humoris, puta seminis, oriantur, si Lactantio credimus, lib. de opific. Dei c. 14 et Isidoro, Orig. lib. 11, c. 1. Neque est, ut per obscœnum humorem urinam intelligas, quod quibusdam placere video. Explicans enim Varronem Isidorus, Venæ et medullæ, inquit, tenuem liquorem desudant in renibus qui liquor rursus à renibus calore Venereo resolutus decurrit: quod de urina nemo sanus dictum adserat.

Et Hebræi renes à concupiscentia appellant כְּלָיוֹת Nam כָּלָה est efflo-

tim cupere. Et quia renes in lumbis ad latera sunt siti, hæc etiam ad Venerem et opus generationis facere, creditum fuit.

Hinc apud Ovidium lib. 1. Amor. El. 8. pudicissima illa fœminarum, ut credebatur, procorum vires probatura, et robustum latus, arcum ipsis proponit, jubetque νευρὴν ἐντανύσαι.

Penelope vires juvenum tantabat in arcu:
Qui latus argueret, corneus arcus erat.

Necinficias it Penelope ipsa in Carmine libero Epig. 69 ad procos.

Nemo meo melius nervum tendebat Ulisse:
Sive illi laterum, seu fuit artis opus.
Qui quoniam periit, modo vos intendite qualem
Esse virum sciero, vir sit ut ille meus.

Undè experiri latus Martiali. Lib. 7. epig. 57. est Veneris periclitari vires.

Hinc El. 10 Ovidiô lib. 2. Amor. lateri vires dare, est concitare in libidinem.

Et lateri dabit in vires alimenta voluptas.

Et Apuleio lib. 8. industria laterum est potentia in rebus Veneriis: Fortissimum, aït, adducunt rusticanum, industriâ laterum atque imis ventris bene preparatum.

Juvenali verò et Ovidio lateri parcere, est à Venere temperare. Ita enim ille de Catamito, Sat. 6.

. . . . . Nec queritur, quod
Aut lateri parcas, nec quantum jussus anheles.

Hic verò lib. 2 de arte :

Et lateri ne parce tuo : pax omnis in illo est.

Contrà Martiali lib. 11. Epig. 105. latus rumpere est Veneri nimiam operam dare :

Et juvat admissâ rumpere luce latus.

Et lib. 12 Epigr. 98.

Rumpis, Basse, latus, sed in comatis.

Item Tibullo, aut si quis alius est auctor, in Iambis ad Priapum :

Et inquietus inguina arrigat tumor,
Neque incitare cessat usque dum mihi
Venus jocosa molle ruperit latus.

Petronius in Satyrico dixit latus convellere. Timebam, inquit, ne frater latus convelleret. Alibi etiam latera invalida, emerita, exfututa,

defecta, et defessa, sunt Venere exhausta. Ovid. Amor. lib. 3. Eleg. 10.

Vidi ego cum foribus lassus prodiret amator.

Invalidum referens, emeritumque latus,

Catullus Epigr. 7.

Cur non tum latera exfututa pandas?

Priapus in Carmine libero Epigr. 15.

Ipsi cernitis: ex fututus ut sim,
Confectusque, macerquè, pallidusque,
Defecit latus, & periculosam
Cum tussi miser expuo salivam.

Suetonius in vitâ Caligulæ c. 36. Valerius Catullus, consulari familiâ juvenis, stupratum à se Caligulam, ac latera sibi contubernio ejus defessa, vociferatus est.

Apuleius lib. 8. Diu vivas ; et Dominis placeas, et meis jam defectis lateribus consulas. Ex quibus omnibus tam clarè liquet, ut Planti verbis hic utar,

Quam solis radii olim, cum sudum est, solent.

Neque novam esse opinionem, aut nuper natam, sed fundamentum habere in unanimi totius antiquitatis consensu, sacrarum etiam litterarum testimonio firmatam, lumbos, lumborumque partes, renesque ad generationis opus facere. Communis autem sententia, seu Doctorum opinio, ut jurisperiti tui loquuntur, Cassi, non potest totaliter esse falsa. Et probabilia sunt, inquit Aristoteles

lib. 1. Topic. cap. 1. Text. 7. «quæ ita esse videntur aut omnibus aut plurimis, aut certè sapientibus; atque iis, vel omnibus, vel plurimis, vel iis, quorum spectata et perspecta sapientia et qui hoc nomine clari et illustres sunt.» Quæ itaque ei rei subsit ratio, operæ pretium nunc porrò fuerit inquirere. Simul enim et causam inveneri mus, ob quam lumbis inflictæ plagæ et flagrorum verbera, libidinis sint incentivum.

Cognatus quidem, et qui ipsi favere videtur, Montanus, rem omnem lumbis tribuit, quatenus ex iis constituuntur partibus, quas paullò antè recensuimus. Ex vertebris nempe, musculis, renibus, venis, arteriis, nervis. Ita tamen ut venis nimirùm

et arteriis seminariis principatum tribuat, ut quæ et materiam semini præbeant, albescentemque humorem, qui vel semen jam sit, vel mox futurus, in se continēant, et à se ad testes amendent. Atque ab hoc humore, in venis arteriisque turgente, seminis projiciendi prolubium ait excitari, et pollutiones nocturnas caussari, in iis præsertim, quibus ob decubitum dorsum vasa illa incalescunt. Bartholomæus Montagnana Concil. Med. 37 et Nemesius Philosophus lib. de nat. hom. c. 27. renibus, parti lumborum, rem totam transcribunt, quod et Joh. Marthæus facit, Quæst. Med. 90. Garyopontus, medicus Latinus, sequioris tamen ævi, lib. 3. Præci,

c. 34. et nuper Cl. Dan. Sennertus, Præceptor olim noster, et amicus, dum in vivis erat, honorandus, Pract. lib. 3. part. 7. Sect. 1. c. 1. Petrus Laurenbergius in procestriis annotationibus anat. lib. 1. cap. 4. et colleg. anat. disp. 6. th. 17. et noster tandem Gasparus Hoffmannus inst. med. Nec tamen omnes illi eodem modo rem explicant.

Barthol. Montagnana quidem, examinans Avicennæ locum lib. 18, fen. 3. c. de renibus et ren. calc. Subtiliter, aït, memorandum est, propter quid rerum debilitas ab Avicenna dicatur causa defectus coïtus. Et postquam dixisset, materiam seminalem perfectionem adæquatam in-

dipisci à testium temperie et facultate, subjungit; materiam eandem necessum habere prædisponi in membris superioribus, in quibus potentior sit vis digestiva, ut in hepate et renibus: in illo nempe remotius, in his proximius. Et prohindè concludit, impossibile esse semen verum generari, nisi membra illa, hepar nempe et renes, sint debitè complexionata et organizata in complexione et unitate suâ.

Nemesius verò salsedinem tantùm quandam à renibus ad testes transmitti putat, quæ appetitum, aut pruritum potius, in genitalibus excitet, atque ita suo quodam modo ad Venerem faciat. Renes, inquit,

sunt sanguinis purgamina, et ad coïtum fiunt causa appetitus. Nam venæ quæ in geminos delabuntur, per renes transmeant, et illinc acorem quemdam hauriunt appetitum irritantem, eo modo quo sub cute genitus acor pruritum facit; et quò geminorum pulpa cute est mollior, eò magis illi ab acore laucinati, furiosam ad egerendum semen irritant cupidinem. Neque aliud innuunt Isidori verba paullò antè adducta. Atque eadem ferè est Jo. Mathæi sententia, nisi quod reni sinistro hic plus tribuat, quam dextro. « Vena enim seminalis sinistra, inquit, emulgenti juxtà renem sinistrum implantata, sanguinem mul-

ta salsedine aquosâ dilutum ad excitandam ὁρμὴν et generationis stimulum subministrat. Laurenbergius in procestriis quidem in genere saltim renes ad generationem facere affirmat. In disputatione autem, quam dixi, non alio ferè modo se explicat, quam Matth. Garyopontus. Aït renes naturâ musculosos esse, et nervos ipsorum inhærere cavernis, quæ genitale semen contineant. Vim nempe σπερματοποιητικὴν ipsis renibus tribuit, atque ita tribuit, ut quodam modo in illis semen elaborari et contineri credat. Quæ sententia etiam est Cl. Sennerti, quamvis hic longè aliâ ratione eam proferat, et dilucidius mentem suam

explicet, ac proximius ad αἰτοψίαν Anatomicam, quam Garyopontus qui non valdè ejus videtur fuisse peritus. A renibus nempe non stimulum saltim partibus genitalibus communicari, sed semen ipsum in iis elaborari, atque ab iisdem porrò transmitti censet Sennertus quem sequitur Hoffmannus.. L. C. Idque ex eo primùm Sennertus collit, quod renes peculiare parenchyma habeant, à cordis substantia, ut adparet, non multùm differens, aut hepati potius simile, ut vult Aretæus lib. 2. de morb. diut. c. 3.

Peculiari autem parenchymati, quæ Galeni est maxima, lib. 6 de decretis

decretis Hippocr. et Plat. peculiaris vis sanguinem elaborandi, ut cæterorum viscerum parenchyma, denegari nequit. Et latè probat medicus Kariesatos, Joan. Beverovicius, lib. de calculo renum et vesicæ, cap. 2. Deinde cum vena emulgens venarum omnium à venâ cavâ prodeuntium sit maxima, et plus sanguinis renes advehat, quam iis requiratur alendis: arteria insuper amplior sit, quam seroso humori depurando sit opus, verisimile esse credit, naturam, quæ nihil frustra facit, vasa illa tantâ amplitudine numquam efformasse, nisi peculiarem finem spectasset. Quem quidem finem non

alium esse concludit, quam sanguinis arteriosi ad renes delationem ut in ipsorum substantia cum sanguine venoso mixtus, et alteratus, semini generando materiam suppeditet, ad testes deinde transmittendam.

Maximè Sennerti sententiam illud confirmat, quod pro diversâ conformatione renum et vasorum renalium, in quibus aliàs valdè ludere solet natura, alii aliis proniores sunt in libidinem, et ad perpetrandam magis fortes. Exempla habemus apud. Salom. Albertum in observationibus et Joan. Riolanum Antrop. lib. 2 cap. 27. qui Eorum libet cadaver masculum secui:

hominis ultimo supplicio ob facinora affecti, in quo uterque se reperiisse scribit tres emulgentes in dextrum renem, venas verò spermaticas in utroque latere ex emulgentibus descendentes. Salom Albertus ex hoc rectè colligit uberiorem seminis proventum et satacitatem inexhaustam, quaque vix satiari potuerit: dequâ hominem ipsum etiam paulò ante supplicium aït conquestum fuisse. Riolanus suum scribit totum in Venerem fuisse pronum, atque ob Trigamiam, quod tres viventes haberet uxores, strangulatum. Adde Philip. Salmuth. Obs. Med. cent. 1. Obs. 23. qui duos ob rem veneream valdè infames secuit, in quorum

posteriori renes maximi, ut ternos, immò quaternos alios humanos æquare possent. Pergit Semertus et quærit, quí fiat, nisi sententia hæc admittatur, quod sapor ile, ac odor, qui in animalibus pluribus non castratis, per universum corpus diffunditur, maxime tamen in renibus percipiatur, ac potissimùm in animalibus adultis; in novellorum ac teneriorum renibus, dum nondum fœminas ineunt, non reperiatur? Addit præterea ex Oribasio lib. 6. Collect. c. 38. ex rentento semine renes male affici; inter calidorum renum signa à Medicis recenseri propensionem ad libidinem, somnia libidinosa, et nocturnas in somno

pollutiones; qualitates insuper seminis ex renum constitutione Practicis deduci. Quemadmodum et renes calidos indicat prompta libido et salacitas, renes frigidos Veneris nullum ferè desiderium et appetentia.

Denique in gonorrhæa lumbis ad renum regionem pro semine imminuendo aut alterando remedia adplicari, ex Aretæo docet, lib. 2 Chron. c. 7. et Alex. Tralliano lib. 9. c. 9.

Atquehuic Sennerti sententiæ probandæ, adde quod Plinius habet lib. 34. c. 18. Plumbum, alligatis lumborum et renum parti laminis, frigidiore naturâ inhibere impetus Veneris: additque exemplum: Cal-

vum Oratorem vasa Veneria sponte naturæ erumpentia, usque in morbi genus, his laminis cohibuisse.

Adde Galenum lib. 5. de tuendâ vâlet. c. ult. lib. 6. de loc. adf. c. ult. et lib. 14. meth. med. c. 7. qui athletas similiter ad pollutiones nocturnas inhibendas, et Veneris impetus compescendos, laminas plumbeas adhibuisse scribit, et lumbis cerâtum ex simplici rosaceo, cum aquâ frigidâ subacto, applicasse in priapismo. Cæl. Aurelianus. lib. 5. Tardar. pass. cap, 5. præter laminam plumbeam spongias puscâ frigidâ infusas, ut loquitur, circumdandas suadet.

Adde Aëtium, qui cum Theod.

Frisciano lib. 2 c. 11 lumbis non tantùm laminam plumbeam, et refrigerentia adhibet, sed decubitum etiam supinum damnat, ne partes lumborum incalescant, et malum inde augeatur, Tetrab. 1. serm. 3. c. 32 et 33.

Adde Oribasium Synops. lib. 9. c. 39. et 40 et Paullum Æginetam lib. 3. c. 55 et 56, quorum uterque idem statuit; hic verò etiam urinas cientia medicamenta, in gonorrhœa prohibet, ne renibus in lumborum regione positis noceant.

Nec latuit hæc res Avicennam, qui lib. 3. fen. 18 cap. 9. inter signa renum extenuatorum, et exoletorum, ponit defectum coitus; et c. 11.

caussam debilitatis renum inter alia facit frequentiorem coïtum, et c. 13. ad debilitatem renum corrigendam coïtus suadet abstinentiam.

Nec ignoravit Aaron, Medicus celebris apud Rhasen, lib 11. Contin. c. 5 qui aït : Si erectio veretri fuerit debilis, erit caussa ex hepate et renibus.

Et trahendus huc Aristoteles, qui animantia alia, præter hominem, gonorrhœa non laborare ideo putavit, quod in dorsum non decumbant, Probl. sect 10. pr. 18. Contrà equi generosiores, ubi ex insessoris subsultu lumbique renes que incalescunt. pronâ libidine feruntur in venerem. Nec videntur hanc rem ignorasse

matronæ Athenienses, quæ in Thesmophorion festo (quando seorsim cubabant à viris,

Perque novem noctes Venerem tactusque viriles
In veritis numerabant,

ut Ovidius loquitur lib. 11. Metam. Fab. 11.)

Ex ἀγνὸς Latini viticem et agnum castum vocant, cubitus sibi sternebant. Vitex enim ilie frutex est, seu arbuscula, libidini restinguendæ dicata. Igitur ejus folia dorso sub ternebant, uteo modo vim seminis generandi, libidinem concitandi in renibus, partibusque vicinis morarentur. Historiæ meminere Dioscor. lib. 1. c. 116. Plin. lib. 24, c. 9 Galenus

lib. 6. de simpl. med. fac. Ælian de anim. lib. 9. c. 16.

Neque alia est caussa, ob quam renes animalium, et præcipuè hirci, ad coïtum.

Atque ab Aëtio partes quæ sunt circa renes Scinci, ad tentiginem fascini excitandam commendantur, loco adducto c. 35. Nisi quod analogiam quandam habeant, et similitudinem cum renibus humanis, ob quam juvare eos credentur, et ad officium generationi destinatum excitare. Quemadmodum et iis, qui minus in venerem sunt prompti, inter alia medicamenta, unguenta calida, non partibus pudendis tantum, sed

renum etiam regioni inungenda, prescribi solent ; et diuretica valida, ut cantharides, ac decubitus in dorsum imperari ; ut et renes hoc pacto incalescant ; et semen ad testes concitetur, ac qui in Venerem frigidi languent, reaccendantur. Undè Rhases lib. II. Contin. c. v. Quoties, inquit, fricantur lumbi cum medicinis calidis, veretrum crescet in erectione, et magnificabitur.

Et Misish Arabs, in Summâ apud eundem Rhasen ; Calefactio dorsi, aït, subvenit ad luxuriam : (h. e. facit irritandæ libidini) et sicut infrigidatio ejus et dormitio super fo-

lia frigida, diminuit luxuriam, ita calefactio auget in luxuriâ mirabiliter Ex quibus omnibus primum hoc concludimus, facere quidem ad Venerem exercendam lumbos, ut ex partibus suis constituuntur, et cum primis venas et arterias, ut quæ materiam ac spiritum deferant, quod volebat Cagnatus; præcipuum tamen organum esse renum παρέγχυμα, cujus beneficio semen primùm incipiat elaborari, perfici deinde porro, et æquabilitatem indipisci in vasis, quæ et Sennerti, ut patuit, et nostra est sententia. Nec tamen de nihilo est, quod Nemesius notabat cum Isidoro, et Matthæus insuper et

Laurenbergius,

Laurenbergius, salsedinem quandam, et serosam materiam simul semini communicari et tentigini excitandæ à renibus ad testiculos adimplaustrari, quod verbi ac ipsâ in re usurpat Papias Grammaticus, in Vocabulario.

Concludimus porrò, flagra dorso sivè lumbis inflicta, quia partes semini generando dicatæ, ac semen ad genitales partes deferentes, ab iis incalescunt, in Venere excitanda, aut libidine, multum posse. Undè non mirum extincti illos pudoris bipedes libidinisque abominandæ victimas, de quibus egimus; aut alios nimia Venere exhaustos. lumborum partibus defectis lumbisque solutis,

à flagris remedium quæsivisse. Horum enim incussu partes refrigeratas verisimile est rursus incalescere, ac materiæ seminali fervorem conciliari, accedente præsertim partium verberatarum dolore, qui facit, ut uberiùs sanguis, spiritusque attrahantur; donec calore ipsis etiam generationis instrumentis communicato, male feriatæ voluntatis desiderium expleatur, et naturâ etiam invitâ, atque ultrà modum potentiæ suæ vi in flagitia adigatur. Hæc mea est sententia, mi Cassî.

At inquies, illi quidem, de quibus tu agis, abominandâ libidine exhausti, ut illicitam Venerem continuarent, porròque in eodem scelerum cœno

se volutarent, remedium hoc usurparunt. Quæris autem, postquam res ita habet, an non eodem non secus ac medicamentis aliis, citrà crimen ac reprehensionem uti is etiam possit, qui licitæ quidem Veneri addixit operam, latera tamen, et quæ præterea utramque hic paginam implere debebant, languidiora experitur, aut planè, ut Virgilii utar verbis, ex lib. 3 Georg.

Frigidus in Venerem senior, frustràque laborem
Jucundum trahit, et si quando ad prælia ventum,
Ut quondam in stipulis vanus sine viribus ignis
Incassum furit;

ut creditricis etiam, non dictam debito, sed nec τῶ interesse saltim sit solvendo? Quidni, verò amice Cassi? Te quidem, remedii id genus ut usurpes minimè opus habere, juramento quinquagenario contendere paratus sum. Aliud nempe de te, qui medicus audio, atque hac in re ex artis præscripto judicare quidpiam aut possim, aut debeam, non falsus coniectator pridem præsumpsi. Aliud modo testatur nuptæ novellæ et musteæ uterum recenter verminans, testis omni exceptione major, et cui fides meritò arbitranda, cui felicem etiam justo tempore λύσιν Deum poscimus. Ut cum aliis idem

communices remedium, si qui sint, qui opus habeant difflagellatore,

Qui validè intorto verbere terga fecet,

nullos vetabo. Ἀ'φθόνως esse oportet non Μαστῶν tantum θήρας quod vulgò dici solet, sed ἰατρῶν maximè.

Invidentiæ enim crimen, ut Scribonius Largus aït in Epistolà ad C. Julium Callistum, cum omnibus invisum esse debeat, tum præcipuè Medicis: in quibus nisi plenus misericordiæ et humanitatis sit animus, secundum ipsius professionis voluntatem, omnibus Diis et hominibus invisi esse debent.

Ego tamen in tui saltim gratiam, ὦ φίλον κάρα, cum ita volueris, ani-

mi mei sententiam liberius paullò tibi explicare volui. Tu boni qualia consule, et me tuum porrò ama, quod facis, jocisque innoxiis, qui in seria tamen ducunt, veniam impertire et bene vale.

Lubecæ, Kal. sext. anno 1639.

VIRO SUMMO

THOMÆ BARTHOLINO

HENRICUS MEIBOMIUS.

S. D.

RESPONSARIAS meas nuper rectè tibi redditas esse, ex magni Simonis Paulli optimo filio Christiano Paullo lubens intellexi. Significa verò idem mihi nomine tuo, velle te parentis mei Johan. Henr. Meibomii epistolam de flagrorum in re veneriâ usu, renumque et lumborum officio typographo recudendam dare. Quare nihil mihi gratius potuit accidere. Traxit quidem epistola illa originem ex liberioribus in convivio jocis, estque illius editio, parente inscio, Lugduni Bata-

vorum procurata à magno illo viro cui inscripta est. Placuit tamen pluribus præstantibus in Europa viris, estque in publicis etiam scriptis à quibusdam laudata. Quin, cum initio pauca tantum exemplaria essent excusa, inter amicos distribuenda, cæpit desiderari ab eruditis et auxiè inquiri à curiosis, cum argumentum nescio quid haberet fascicularia Dolui ipse sæpius me amicis desiderantibus ejus copiam facere non potuisse; nolebam tamen eam iteratò imprimendam dare, partim, quod non omnia illius probarem, partim, quod inter prima famæ incrementa illorum censuram incurrere nollem, quibus jam tum hæ tinctæ sale pruriente

chartæ nimis fescenninæ videbantur. Interim tamen antè paucos annos vel Lugd. Batav., vel alibi, nescio quo editore, recusa est, quod quidem non ægrè tuli, si tamen ex de re admonitus fuissem, luculentior prodiisset editio. Nunc verò valdè mihi gratulor, quod tibi quoque, quem inter primaria sua decora Europa numerat, ita placuerit, ut imprimendam iteratò censeas, novis accessionibus per te auctam. Tibi jam ab illis ambitiosè tristibus periculum nullum est, nec metuis, ne

Rugato Cato tetricus labello
Nasum Rhinoceroticum minetur.

Quin sacra hæc aliter non constant, nec vestalibus aut horribilibus sabinis

nos scribimus, sed medicis. Meretur verò argumentum illud examinari accuratius, nec dubito à Te magni ingenii et lectionis infinitæ Viro, omnia esse adducta, quæ ornare illum possint. Cum tamen edita jam epistola quædam margini sui exemplaris adscripserit parens, ex debitis locis inserta, locupletandæ editioni, transmitto. Sunt dein nonnulla in hac epistolâ, quæ sapiunt anti Harveïana tempora, in quibus malo ipse optimi parentis mei errorem agnoscere, quam defendere, cum præsertim ipsi non cum aliquot tantum doctis, sed cum aliquot sæculis sit communis. Nostri illud Celsi tui: « ievia ingenia, quia nihil habent, nihil

sibi detrahunt. Magno ingenio, multaque nihil ominus habi turo convenit etiam simplex erroris confessio. Et cur non mereatur veniam error, in quem non tam pertinacia aliqua, quam ævi in felicitate incurrit? Illa quidem, quæ in initio epistolæ de curatione morborum per flagellationes refert, aliorum nitantur auctoritatibus, nec dubii multum habent. Videntur autem recentiores remedia illa, malo ipso si non majora, ingrata tamen, in superfetè habuisse. Illam tamen maniacorum per verbera curationem, cujus ex Cælio Aureliano. Rhase, aliisque meminit superiori adhuc seculo in Anglia fuisse usitatam, quamvis medici ejus non meminerint, disco ex Bodino qui libro

quinto de Republicâ ita loquitur: «Insania vero interdum in furorem abit: quod furoris genus verberibus mitescit. Nam Londini furiosorum hominum multitudo eodem coacta domicilio verberibus acerrimè castigatur quartâdecimâ lunâ, quæ major vis est furoris tumente cerebro. Cujus rei me commiseratio cum cœpisset, intellexi à curatoribus salutarem esse furoris medicinam. »

Fœminis apud Romanos palmæ feriebantur, credebatur que hinc prægnantibus facilior partus, sterilibus autêm fœcunditas accedere. Sat id superstitiosum erat, fiebatque à Lupercis tantum, amiculo Junonis sive pelle capriná, ut docet Festus, rident

que

que ipsi Romani, ut apud Juvenalem sat. 2. videre est. Somnambulos, dum noctu surgunt, probè verberandos esse nonnulli censent, id quod feliciter cessisse certo exemplo mihi cognitum est. Malo per verbera atrocia feliciter depulso, nec unquam recurrente. Recenset dein parens flagellationum ad libidinem concitandam factarum historias, mox que in causas inquirere incipit. Rejicit autem primum astra, dein consuetudinem, à quâ solâ rationem hujus rei deduci non posse, satis, ni fallor, fecit manifestum. Id verò considerat, flagellationem illam non alibi, quam in dorso, lumbis que factam, hinc que eruendam veram causam censet. Ostendit igitur, cum sacras litteras, tum

antiquitatem omnem unanimi consensu lumbis renibusque et lateribus suas in generatione seminis et Veneris usu partes deferre. Et non pauca quidem ex variis scriptoribus adduxit, possent autem longè plura ejus generis, ex poëtis potissimùm adferri, nisi res jam tum clara esset. Ideòque id apud me quoque certum, lumbos plurimum ad negotium Veneris facere. Quod verò dein probare suscipit, à renibus in lumbis sitis semen primum elaborari, et si multos præclaros viros et qui ante et qui post eum vixerunt haheat ὁμοφώνους, mihi necdum probavit. In confesso enim hodiè est apud veritatis scrutatores sanguinem per arterias emulgentes ad renes deferri, renibus autem per emulgentem

venam in cavam et indè in cor redire: arterias spermaticas sanguinem ex arteriâ magnâ accipere, venas spermaticas eundem à partibus seminalibus, partim in cavam, partim in emulgentem venam reducere: qualis sanguinis motus ex valvularum in his venis constitutione manifesto probatur. Patet autem indè, nihil à renibus ad testes per vasa descendere. Interim verum manet, lumbos calidos ad Veneris opus facere, frigidos illud impedire, rectè que à medicis ad libidinem excitandam aut supprimendam calida vel frigida lumbis apponi. Ut enim parens mens ipse ex Cagnato, Montuoque observavit, sunt in lumbis majora vasa sita, in quibus si sanguis incalescit, necesse etiam est, per

arterias spermaticas, cum calidiorem tandem defluere, ipsam que seminalem materiam facilè mobilem in fervorem agi. De Renibus ita censeo. Si incalnerint solito magis, sanguini per venas emulgentes relabenti majorem calorem communicari, cum que continuo ad renes sanguis accedat, relabatur que, potest à renum calore toti sanguineæ massæ calor communicari major, undè etiam per arterias spermaticas sanguis calidior descendit. Hinc que explicari potest, cur quibus calidi renes, ii ad libidinem propensi, et quæ alia φαινομένα ad suam sententiam probandam adduxit parens. Fortè etiam aliquando in illis, quibus jam tum calidus est sanguis, sunt que proindè libidinosiores, renes etiam calidi à

sanguine continuò accedente fiunt, ceu notum est medicis, ubi errore diætæ incalnit sanguis, renum peccatum facillimè luere, quia ad eos præ aliis partibus magna quotidiè sanguinis copia accedit. Tum igitur non tam à renum calore dependet libido, quam à communi causâ, sanguinis nempe calore et libido et renum calor. Porrò jam ita rem explico. Per verberum incussus calefit in lumborum vasis, qua minoribus, qua majoribus sanguis, tandemque in ipsis etiam renibus, inde tota massa sanguinea demùm, ideòque et per arterias seminales fervidior elabitur, immò copiosior quoque, dum per illorum scelestorum ad Veneris prælia se pa-

rantium libidinosas cogitationes concitatur quodam modo versùs spermaticas partes effervescens sanguis. Ita et per decubitum molliorem, supinum, seminis profluvia incalescente sanguine concitantur. Equitantes in Venerem pronos fieri notum est, anno tatumque jam tum in Centone problematum quæ sub Aristotelis nomine circumferuntur, sect. IV. probl. 12. Rationem autem hanc reddit auctor; διὰ τὴν θερμότητα καὶ τὴν Κίνησιν τοῦτο πάσχουσι, ὅπερ ἐν τῇ ὁμιλίᾳ propter calorem et agitationem ita afficiuntur, ut in coïtu solent, planè ad mentem meam. Incalescit enim per motus illos successiones quæ equitantium sanguis in vasis lumborum, promoveturque

sanguinis per Aortæ truncum descendentem motus et ita etiam versus partes seminales. Contrarium quidem testari videtur Hippocrates, lib. de aër. aq. et loc. ineptos nimium ad Venerem fieri eos, qui multum equitant. Verùm explicandus ille est de continuâ Scytharum equitatione, quæ ad lassitudinem usque fit, corpusque debilitat ac resolvit, et ita Veneris stimulos supprimit. Ea verò, de quâ ex Aristotele diximus, equitatio moderata intelligitur, per quam incalescant tantum lumbi. Non placet nunc progredi et distinctè quo libet ad examen vocare, quæ Parente meo adducta sunt, argumenta cum præsertim ea, quæ Sennertus habet, parenti pleraque memorata, jam tum

satis feliciter discusserit Nath. Highmorus Anatom. Operis lib. I. part. 3. cap. 4. Retinent interim suam certitudinem multa à Parente proposita, rejectâque tantum illâ de Renum vi σπερματοποιικῇ sententia, reliqua fere plana sunt. Forte ex recentioribus nonnulli ex suis hypothesibus aliter illa φαινομενα explicare conarentur, quomodo Vir quidam ingeniosus qui seminis materiam chylum non sanguinem sibi firmiter persuaserat, per verbera in lumbis calefieri ampullascentem ibi chyli alveum, tum huc ad partes genitales materiam quoquè seminis magis moveri, arbitrabatur. Possem longè alia adferre, quibus hodiè commentum illud de succo nervoso placet, quem semini

quoque materiam præbere existimant. Verum in illarum hypotheseon veritatem inquirere, non est hujus loci. Video autem hic verum esse, quod de omni impensarum genere dicebat olim Græcinus apud Columellam: plerosque nova opera fortius auspicari, quam tueri perfecta. Meam tamen, quam de sanguinis in lumbis in calescentiâ proposui sententiam, non hypothesibus, sed certis probatis que niti arbitror. Quod si tibi quoque, Vir magne, placuerit, longe magis in eâ confirmabor. Vale. Scripsi Helmstadii in Academiâ Julia.

Prid. Kal. Sept. ann. 1669.

NOTICE

Des Auteurs cités dans l'Ouvrage de J. H. Meibomius, et que j'ai consultés pour corriger cette édition.

Festus. Titus & Asclépiade. Cœlius Aurelianus. Rhasès. Antoine Gaignier. Valescus de Tarente. Sénéque Juste-Lipse. Jerôme Mereurialis. Galien. Thémison. Elidœus de Padoüe. Thomas Campanella. Menghus Faventinus. Pétronne. Jean Pie, Comte de la Mirandole. Jean Mévisan. Cœlius Rhodiginus. André Tiraqueau. Othon Brunsfeld. Franciscus. Tunctinus. Aristote. Ennius. Quintilien. Hypocrate. Marsilio Cagnati. Jérôme Montuus. Origène. Isidore. Saint-Jérôme. Arnobe. Suidas. Petrus Laurembergius. Celse. Bodin. Brisson, antiquités du droit civil. St.-Mathieu. Jérémie. St.-Paul. Salomon. St.-pierre. Fr. Ranchin. Aëtius. Catulle.

Martial. Perse. Juvenal. Nicolas Perrot. Mathieu Martinius. Tertullien. Hésychius ou Isicius. St.-Augustin. Nicolas de Lyre. David. Ausonne. Avicenne. Fulgence. Varron. Lactance. Ovide. Apulée. Tibulle. Suétone. Barthelemy Montagnana. Nemesius. Joh. Matthæus. Garyopontus. Sennert. Arétée. Oribase. Gaspar Hoffmann. Kariesatos. Jean Beverovicius. Jean Barelay. Pierre d'Erlesunde. (anecdotes moscovites.) Béroalde. Prudence. (Histoire des martyrs.) Dempster. Cardan. Olhafius. Wormius. Actuarius. Nath. Highmorus. Papias, le grammairien. Alexandre Trallien. Pline. Licinius Calvus. Théodore Priscien. Paul Eginete. Aaron. Dioscoride. Alien. Misih. Virgile. Scribonius Largus. Plaute.

Auteurs cités dans les notes du Traducteur.

Lucien & Perrot d'Ablancourt. Pérégrinus. Diogéne. Racine. Sénéque. Vossius. Horace. Le marquis de Langle. Ménage & Furetière. M. l'abbé Chappe d'Auteroche. L'Abbé Boileau. Columella. Matthiole. Arnaud de Villeneuve. M. de Lignac. M. Lemery. Rabelais. Le Duchat (Ducatiana.) Cornelius Gallus.